

TRANSMISSION DES POUVOIRS

Ce jour, jeudi neuf janvier deux mille trois à dix-huit heures quinze, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2002 et 2003 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, ceci conformément aux articles 14, 19d, 20 et 29 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 (édition 2002).

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 21a dudit règlement, disant : « Le président a la garde du sceau du Conseil communal »);
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 53 ; d'un onglet ou registre contenant les feuilles des procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés des décisions authentiques prises par le Conseil communal pendant l'année 2002 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 53 (législature 2002-2005), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 à 2001, reliés par législatures jusqu'au N° 52, sont déposés aux Archives communales, Maupas 47, conformément à l'article 14 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :

Pour le Bureau de l'an 2002 :

La présidente :	Marcelle FORETAY-AMY
La première vice-présidente :	Martine FIORA-GUTTMANN
Le second vice-président :	Maurice CALAME
Les scrutateurs :	Blaise Michel PITTON
	Bernard COUPY
Les scrutateurs suppléants :	Eric BLANC
	Fernande HEIDEGGER
Le secrétaire :	Daniel HAMMER

./.

Pour le Bureau de l'an 2003 :

La présidente :	Martine FIORA-GUTTMANN
Le premier vice-président :	Maurice CALAME
Le second vice-président :	Jean-Christophe BOURQUIN
Les scrutateurs :	Fernande HEIDEGGER
	Albert GRAF
Les scrutateurs suppléants :	Jacques BONVIN
	Philippe MARTIN
Le secrétaire :	Daniel HAMMER

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés: Anne Hoefliger, Christina Maier, Dino Venezia.

Membres absents non excusés: Sylvie Favre, Diane Gilliard, Thérèse de Meuron, Jean Mpoy, Antoine Perrin, Solange Peters, Géraldine Savary.

Membres présents	89
Membres absents excusés	3
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 02, en la salle du Conseil.

Transmission des pouvoirs

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la passation des pouvoirs entre les Bureaux 2002 et 2003, du jeudi 9 janvier 2003.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M^{mes} Florence Peiry-Klunge (Rad.) et Caroline Julita (POP).

Discours

d'ouverture de M^{me} la présidente.

Démission

de M^{me} Suzanne Hirschi (Soc.), avec effet au terme de la présente séance. (Lettre du 13 janvier 2003.)

Démission

de la Commission permanente des finances de M. Maurice Calame (Lib.), avec effet au 31 janvier 2003. (Lettre du 19 janvier 2003.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2002/49 et 2002/50. (16 janvier 2003.)

Communications municipales

- 16 décembre 2002 : Organisation de la Municipalité pour 2003.
- 16 décembre 2002 : Centre de formation de La Rama – Réfection de la maison du feu – Ouverture d'un compte d'attente.

1^{re} séance du mardi 21 janvier 2003

	<p>– <u>16 décembre 2002</u> : Tarif des centres de vie infantine.</p> <p>– <u>6 janvier 2003</u> : Réorganisation du Service de la jeunesse et des loisirs – Création d'un Service de la petite enfance.</p> <p>– <u>15 janvier 2003</u> : Départ de M. Armand Amez, chef du Service du cadastre – Nomination de M. Yves Deillon.</p> <p>– <u>15 janvier 2003</u> : Séance d'information de la Municipalité – 28 janvier 2003 – Ordre du jour.</p> <p>_____</p>
Communication du Conseil communal	<p><u>14 janvier 2003</u> : Commission permanente de gestion – Organisation pour l'exercice 2002.</p> <p>_____</p>
Interpellation Dépôt	<p>de M. Jacques Pernet (Rad.) et consorts (6 cosignataires) : « Taxe sur les divertissements... Suite et à quand la fin ? »</p> <p>L'urgence est demandée pour cette interpellation.</p> <p>_____</p>
Interpellation Dépôt	<p>de M. Michel Julier (Rad.) et consorts (5 cosignataires) : « Taxe sur les divertissements, encore et toujours ! »</p> <p>L'urgence est demandée pour cette interpellation.</p> <p>_____</p>
Interpellation Dépôt	<p>de M^{me} Florence Germond (Soc.) : « Y a-t-il volonté politique pour favoriser la complémentarité vélo-métro ? »</p> <p>_____</p>
Interpellation Dépôt	<p>de M. Pierre Dallèves (Lib.) : « Création du nouveau Service de la petite enfance : quelles limites à l'inflation administrative ? »</p> <p>_____</p>
Motion Dépôt	<p>de M^{me} Géraldine Savary (Soc.) et consorts (4 cosignataires) pour des éducateurs à la rencontre des jeunes.</p> <p>_____</p>
Election complémentaire	<p>d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Massimo Sandri (POP).</p> <p>M^{me} Andrea Egli, au nom du groupe popiste, présente la candidature de M^{me} Diane Gilliard (POP).</p> <p>Le Conseil désigne, à l'unanimité, M^{me} Diane Gilliard (POP) comme membre de la Commission permanente des finances.</p> <p>_____</p>

Questions orales

- I. M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- II. M. Claude-Olivier Monot (Soc.) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
- III. M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

Rapport s/préavis
N° 2002/49

**Création et transformations de locaux scolaires
pour la rentrée scolaire 2003
aux collèges de Coteau-Fleuri, de Grand-Vennes et des Bergières
Demande de crédit d'ouvrage
Rapporteur : M. Bernard Zahnd (Rad.)**

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 5 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'454'000.— pour la création et la transformation de locaux scolaires pour la rentrée scolaire 2003 aux collèges de Coteau-Fleuri, de Grand-Vennes et des Bergières. Ce crédit est composé de la façon suivante :
 - a) Fr. 3'003'000.— pour les travaux liés aux bâtiments ;
 - b) Fr. 451'000.— pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de :
 - a) Fr. 150'200.— pour les travaux liés aux bâtiments ;
 - b) Fr. 45'100.— pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement ;par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement dudit crédit les subventions à recevoir de l'Etat ;
5. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études par prélèvement sur le crédit susmentionné.

**Rapport s/préavis
N° 2002/50**

1. **Acquisition des parcelles N° 6.933 (place Chauderon 4) et N° 6.934 (rue de l'Ale 43), propriété de la Nationale Suisse Assurances.**
2. **Décision de principe et demande d'un crédit d'études pour l'abandon de l'immeuble administratif de Beau-Séjour et l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un immeuble sur les parcelles N°s 526, 861 et 866 situées dans la vallée du Flon, à l'angle de la rue de Genève et de la rue de la Vigie.**

Rapporteur : M. Pierre Santschi (Les Verts)

**Amendement de la
commission**

7. d'amortir en cinq ans les dépenses relatives au compte d'attente ouvert pour les études du projet de rénovation de l'immeuble rue Beau-Séjour 8, totalisant Fr. 394'000.— [au lieu de Fr. 421'000.—], par la rubrique 3302.331 « Amortissements du patrimoine administratif » du budget du Service des gérances.

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

Suppression des points 1, 2 et 3 des conclusions.

Discussion, suite

Jean Meylan (Soc.), Claude-Olivier Monot (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Evelyne Knecht (POP), Pierre Payot (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur.

Vote s/amendement

Le Conseil, à une forte majorité, **refuse** l'amendement de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.).

Vote s/conclusions

Le Conseil, avec 15 avis contraires et 3 abstentions, accepte les points 1 à 3 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec 1 avis contraire et une dizaine d'abstentions, **accepte** le point 4 des conclusions du préavis.

Le Conseil, sans avis contraire mais avec 5 abstentions, **accepte** les points 5 et 6 des conclusions du préavis.

Le Conseil, sans avis contraire mais avec 4 abstentions, **accepte** le point 7 amendé des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 14'150'000.— pour l'acquisition des parcelles N°s 6933 et 6934 sises rue de l'Ale 43/place Chauderon 4, propriété de la Nationale Suisse Assurances ;
2. d'amortir annuellement le montant ci-dessus à raison de Fr. 471'600.— par la rubrique 3302.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget du Service des gérances ;

./.

3. d'accorder à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 330'000.— pour les frais d'entretien et d'exploitation de l'immeuble mentionné au chiffre 1, à porter en augmentation du budget de 2003 du Service des gérances, sous les rubriques suivantes :

3302.301	Traitements	Fr.	41'000.—
3302.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr.	3'000.—
3302.312	Eau, énergie et chauffage	Fr.	106'000.—
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr.	180'000.—

4. d'approuver le principe de l'abandon de l'immeuble administratif de Beau-Séjour 8, de l'octroi à LO immeubles SA d'un droit d'emption sur cet immeuble et sur la surface de terrain nécessaire en vue de la vente de ce bien-fonds à la société précitée, ainsi que d'approuver le principe de la construction d'un nouveau bâtiment administratif sur la plate-forme du Flon, à l'angle des rues de Genève et de la Vigie, après acquisition du terrain nécessaire propriété de LO immeubles SA ;
5. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'études de Fr. 1'500'000.—, à balancer sur le crédit d'ouvrage qui sera demandé ultérieurement, pour les études relatives à la construction du bâtiment communal envisagé sur la plate-forme du Flon, ainsi que pour couvrir la part de la Commune aux frais du concours d'architecture qui sera organisé pour la mise en valeur de la zone ;
6. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 « Imputations internes » du budget du Service des gérances les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffres 1 et 5 ;
7. d'amortir en cinq ans les dépenses relatives au compte d'attente ouvert pour les études du projet de rénovation de l'immeuble rue Beau-Séjour 8, totalisant Fr. 394'000.—, par la rubrique 3302.331 « Amortissements du patrimoine administratif » du budget du Service des gérances.

Interpellation
Développement

M. Jacques Pernet (Rad.) développe son interpellation urgente intitulée : « Taxe sur les divertissements... Suite et à quand la fin ? »

Interpellation
Développement

M. Michel Julier développe son interpellation urgente intitulée : « Taxe sur les divertissements, encore et toujours ! »

Réponse municipale

M. Daniel Brélaz, syndic.

Discussion

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Jacques Pernet (Rad.), Michel Julier (Rad.).

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ces deux interpellations.

Rapport s/préavis
N° 2002/30

Immeubles place de la Palud 21 et 21 bis, à Lausanne
Rénovation des bâtiments avec création de nouveaux logements

Rapporteur : M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 5 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'adopter le projet de rénovation des bâtiments avec la création de nouveaux logements, sis place de la Palud 21 et 21 bis ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit de Fr. 3'570'000.—, dont :
 - a) Fr. 2'029'000.— seront portés au débit du compte « Immeubles du patrimoine financier de la bourse communale » à titre de plus-value ;
 - b) Fr. 1'541'000.— seront portés en augmentation des investissements du patrimoine administratif à amortir ;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu sous point 2 b), à raison de Fr. 154'100.—, par la rubrique 3301.331 du budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, Service des gérances ;
4. de faire figurer sous la rubrique 3301.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, Service des gérances, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par le prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 2.

Rapport s/préavis
N° 2002/9

Forêts des berges des ruisseaux lausannois

**Interventions sylvicoles destinées à rattraper le retard d'exploitation
des forêts riveraines**

Rapporteur : M. André Gebhardt (Lib.)

**Amendement de la
commission**

I. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'180'000.— pour des travaux sylvicoles de rattrapage le long des berges des ruisseaux et des coteaux urbains arborés lausannois.

Discussion

Marcelle Foretay-Amy (Les Verts).

Vote

Le Conseil, à la quasi-unanimité, **accepte** les points 1 à 3 (amendé) du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'180'000.— pour des travaux sylvicoles de rattrapage le long des berges des ruisseaux et des coteaux urbains arborés lausannois ;
2. de porter en amortissement du crédit ci-dessus le produit de la vente des bois ;
3. d'autoriser la Municipalité à enregistrer, aux rubriques 3200.331 et 3200.390 du Service des forêts, domaines et vignobles, les charges d'amortissement et d'intérêts relatives au présent crédit et calculées en fonction des dépenses réelles.

Motion

de M. Alain Hubler (POP) et consorts : « Une formation professionnelle pour les sans-papiers. »

**Discussion
préalable**

Alain Hubler (POP), Philippe Martin (Rad.).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M^{me} Andrea Eggli (POP) et consorts : « Bons de transport pour personnes à mobilité réduite. »

**Discussion
préalable**

Andrea Eggli (POP), Serge Segura (Soc.).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Interpellation

de M. André Mach (Soc.) et consorts : « Immeubles rue Curtat 5, 14 à 22 et avenue Menthon 9, quelles suites ? »

Discussion

André Mach (Soc.), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution
Dépôt**

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mène une réelle consultation avec les associations concernées et les habitants du quartier, s'inspirant de la démarche participative d'Agenda 21, pour la réalisation du projet rue Curtat-avenue Menthon et ne se contente pas d'une information écrite.

Discussion, suite

Claude Bonnard (Les Verts), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution
Dépôt**

Le Conseil communal de Lausanne invite la Municipalité à présenter un projet de rénovation de la rue Curtat afin de préserver le plus grand nombre des bâtiments s'y trouvant et de conserver ainsi le caractère de cette rue de la Cité.

Discussion, suite

Olivier Français, directeur des Travaux, Evelyne Knecht (POP), qui dépose la résolution suivante :

1^{re} séance du mardi 21 janvier 2003

Résolution
Dépôt

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente assez rapidement un projet de rénovation des immeubles N^{os} 14 et 18 de la rue Curtat.

Discussion, suite

André Mach (Soc.), Claude Bonnard (Les Verts), Philippe Martin (Rad.).

Votes

Le Conseil, avec 15 avis contraires et 10 abstentions, **adopte** la résolution de M. André Mach (Soc.).

Le Conseil, avec 10 avis contraires et 20 abstentions, **adopte** la résolution de M. Claude Bonnard (Les Verts).

Le Conseil, avec 20 avis contraires et 20 abstentions, **adopte** la résolution de M^{me} Evelyne Knecht (POP).

Clôture

La séance est levée à 20 h 00.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés: Eric Blanc, Claude Bonnard, Albert Graf, Christina Maier, Dino Venezia.

Membres absents non excusés: Françoise Crausaz, Michel Julier, Antoine Perrin.

Membres présents	92
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M. Roland Rapaz (Soc.).

Démission

de la Commission permanente des pétitions de M^{me} Diane Gilliard (POP), avec effet immédiat. (Lettre du 3 février 2003.)

Démission

de M^{me} Sandrine Bavaud (Les Verts), avec effet au terme de la présente séance. (Lettre du 7 février 2003.)

Démission

de la Commission permanente des naturalisations de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.), avec effet immédiat. (Lettre du 10 février 2003.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 2002/52. (6 février 2003.)

Lettre

de la Municipalité concernant le point 3 de l'ordre du jour : *Observation de la Commission permanente des finances sur les comptes 2001*. (7 février 2003.)

Communications municipales

– 20 janvier 2003 : Nouvelle appellation et nouveau logo du Service des eaux : eauservice Lausanne.

– 5 février 2003 : Budget 2003 – Services industriels.

Question Dépôt	de M. Pierre Payot (POP) au sujet de l'intervention de la police au domicile d'un couple âgé ayant mis fin à ses jours. _____
Motion Dépôt	de M. Pierre-Henri Loup (Rad.) demandant la restauration de l'église de Montheron. _____
Motion Dépôt	de M. Alain Bron (Soc.) pour la définition d'institutions sportives phares. _____
Motion Dépôt	de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) pour une réflexion globale sur la nature du soutien que doit apporter Lausanne aux institutions et aux groupes de réflexion traitant de la mondialisation et de ses effets, de ses potentiels et de ses dangers. _____
Motion Dépôt	de M. Gilles Meytsre (Rad.) pour un système d'information aux élus radicalement nouveau et économe, générant moins de paperasse et plus efficace. _____
Projet de règlement Dépôt	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) visant à la création d'une commission permanente de politique régionale. _____
Interpellation Dépôt	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « L'amiante : un problème qui nous guette encore au quotidien. » _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Magali Zuercher (Soc.) : « Grille d'analyse des projets et des rapports-préavis selon l'angle du développement durable. » _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Magali Zuercher (Soc.) et consorts (5 cosignataires) : « Rencontre du G8 à Evian : quel rôle s'apprête à jouer la Municipalité de Lausanne ? Quelles informations seront données à la population ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Interpellation Dépôt	de M. Gilles Meystre (Rad.) et consorts (5 cosignataires) : « Quelle attitude politique Lausanne entend-elle adopter à la veille du sommet du G8 d'Evian ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____

Interpellation
Dépôt

de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) et consorts (6 cosignataires) concernant divers problèmes pouvant découler de la séance du G8.

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Election
complémentaire

d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M^{me} Suzanne Hirschi (Soc.).

M^{me} Myriam Maurer-Savary, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Fabrice Ghelfi (Soc.).

Le Conseil, à main levée, désigne M. Fabrice Ghelfi (Soc.) comme membre de la Commission permanente des finances.

Election
complémentaire

d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Maurice Calame (Lib.).

M. Pierre Dallèves, au nom du groupe libéral, présente la candidature de M^{me} Isabelle Truan (Lib.).

Le Conseil, à main levée, désigne M^{me} Isabelle Truan (Lib.) comme membre de la Commission permanente des finances.

Questions orales

I. M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

II. M. Charles-Denis Perrin (Rad.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

III. M. Antoine Rudasigwa (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

IV. M. Jacques Bonvin (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

V. M. Pierre-Henri Loup (Rad.) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

VI. M^{me} Graziella Schaller (Lib.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

VII. M. Jean-Luc Chollet (VDC) ; M^{me} la présidente.

VIII. M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

IX. M^{me} Evelyne Knecht (POP) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport s/préavis
N° 2002/52

Lausanne Jardins 2004

Rapporteur : M. Filip Uffer (Soc.)

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Jacques Pernet (Rad.), Gianni John Schneider (Soc.), Philippe Martin (Rad.), Isabelle Truan (Lib.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), Françoise Longchamp (Lib.), Alain Hubler (POP), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Vote

Le Conseil, à une large majorité, **accepte** les points 1 à 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver le présent rapport de la Municipalité sur le projet *Lausanne Jardins 2004* ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.—, soit :
 - a) Fr. 900'000.— pour subventionner l'Association Jardin urbain ;
 - b) Fr. 100'000.— pour prendre en charge les frais du compte d'attente ;
3. d'amortir annuellement la dépense prévue sous chiffre 2 à raison de Fr. 500'000.— par la rubrique 6600.331 de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement;
4. de porter à la rubrique 6600.390 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement les intérêts relatifs à l'octroi du crédit mentionné sous chiffre 2.

**Observation de la Commission permanente des finances
sur les comptes 2001**

[Rapporteur : M. Maurice Calame (Lib.), président]

Discussion

Gianni John Schneider (Soc.), au nom de la Commission.
La discussion n'est pas demandée.

Rapport s/motion

**Motion de M^{me} Géraldine Savary et consorts
pour le renforcement des mesures de modération des vitesses de circulation,
de diminution des nuisances et d'amélioration de la sécurité
dans le cadre du réaménagement de la rue Centrale et des rues avoisinantes**

Rapporteur : M. Jacques Ballenegger (Les Verts)

Amendement de la commission

La commission propose la prise en considération partielle de cette motion, soit : limitation des vitesses à 30 km/h à la rue Centrale et création d'espaces réservés aux deux-roues. Elle rejette la proposition de fermeture au trafic motorisé de la rue Pépinet.

Discussion

Béat Sutter (Hors parti), Nicole Grin (Lib.), Géraldine Savary (Soc.), Grégoire Junod (Soc.), Gilles Meystre (Rad.), Sylvie Favre (Soc.), Pierre Payot (POP), Monique Cosandey (Soc.), Magali Zuercher (Soc.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux.

Votes

La prise en considération de la première proposition, soit la fermeture de la rue Pépinet au trafic motorisé, recueillie, au vote, 41 oui, 41 non et 4 abstentions ; la présidente tranche par un avis négatif. Le Conseil **refuse** cette proposition.

Fabrice Ghelfi (Soc.), qui demande l'appel nominal, Jean-Luc Chollet (VDC). La requête de M. Fabrice Ghelfi étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil procède à l'appel nominal :

Appel nominal

Oui : Claire Attinger Doepper, Sandrine Bavaud, Jacques Bonvin, Jean-Christophe Bourquin, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Alain Bron, Jean-Marie Chautems, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Marc Dunant, Andrea Egli, Sylvie Favre, Marcelle Foretay-Amy, Aline Gabus, Florence Germond, Fabrice Ghelfi, Diane Gilliard, Fernande Heidegger, Alain Hubler, Grégoire Junod, André Mach, Myriam Maurer-Savary, Isabelle Mayor, Jean Meylan, Philippe Mivelaz, Claude-Olivier Monot, Berthold Pellaton, Solange Peters, Jean-Yves Pidoux, Blaise Michel Pitton, Roland Rapaz, Bernard Ravussin, Antoine Rudasigwa, Béatrice Salla, Yvan Salzman, Pierre Santschi, Géraldine Savary, Gianni John Schneider, Nelson Serathiuk, Michelle Tauxe-Jan, Adèle Thorens, Filip Uffer, Marc Vuilleumier, Magali Zuercher. (44)

Non : Raphaël Abbet, Eddy Ansermet, Jacques Ballenegger, Jean-Pierre Béboux, Sylvianne Bergmann, Jean-Louis Blanc, Alma Bucher, Marc-Olivier Buffat, Maurice Calame, Yves-André Cavin, Jean-Luc Chollet, Paul-Louis Christe, Mireille Cornaz, Bernard Coupy, Pierre Dallèves, Anne Décosterd, Josianne Dentan, Robert Fox, André Gebhardt, Georges Glatz, Nicole Grin, Anne Hoefliger, Françoise Longchamp, Pierre-Henri Loup, Olivier Martin, Philippe Martin, Claude Mettraux, Thérèse de Meuron, Georges Arthur Meylan, Gilles Meystre, Roland Ostermann, Denis Pache, Pierre Payot, Florence Peiry-Klunge, Jacques Pernet, Charles-Denis Perrin, Francis Pittet, Graziella Schaller, Serge Segura, Béat Sutter, Isabelle Truan, Bernard Zahnd. (42)

Abstentions : Gérard Chappuis, Sylvie Freymond, Caroline Julita, Evelyne Knecht, Jean Mpoy. (5)

Le Conseil, par 44 oui, 42 non et 5 abstentions, **accepte** de prendre en considération la première proposition, soit la fermeture au trafic motorisé de la rue Centrale.

	<p>Au vote, la prise en considération de la deuxième proposition, soit la limitation de la vitesse à 30 km/h à la rue Centrale, est acceptée.</p> <p>Au vote, la prise en considération de la troisième proposition, soit la création d'espaces réservés aux deux-roues, est acceptée.</p> <hr/>
Interpellation Développement	M. Gilles Meystre (Rad.) développe son interpellation urgente intitulée : « Quelle attitude politique Lausanne entend-elle adopter à la veille du sommet du G8 d'Evian ? »
Interpellation Développement	M ^{me} Magali Zuercher (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « Rencontre du G8 à Evian : quel rôle s'apprête à jouer la Municipalité de Lausanne ? Quelles informations seront données à la population ? »
Interpellation Développement	M. Jacques Ballenegger (Les Verts) développe son interpellation urgente concernant divers problèmes pouvant découler de la séance du G8.
Réponse municipale	M. Daniel Brélaz, syndic, M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
Discussion	Alain Hubler (POP), Nicole Grin (Lib.), Géraldine Savary (Soc.), Georges Glatz (VDC), Thérèse de Meuron (Rad.), Gilles Meystre (Rad.), <u>Magali Zuercher (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe régulièrement la population sur les incidences de la tenue d'une telle rencontre sur la vie des Lausannoises et des Lausannois ainsi que sur les projets qu'elle entend mettre en place.</i>
Discussion, suite	<u>Jacques Ballenegger (Les Verts)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal de Lausanne souhaite que n'éclate aucun conflit en Irak et que soient soutenues toutes initiatives tendant à empêcher une guerre.</i>
Discussion, suite	Daniel Brélaz, syndic, Pierre Payot (POP).
Vote	Le Conseil, sans avis contraire mais avec 10 abstentions, accepte la résolution de M ^{me} Magali Zuercher (Soc.).
Discussion	Thérèse de Meuron (Rad.), Sylvie Freymond (Les Verts).
Vote	Le Conseil, avec 20 avis contraires et 20 abstentions, accepte la résolution de M. Jacques Ballenegger (Les Verts).

Motion de M. Yves-André Cavin (Rad.) et consorts demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne en échange d'immeubles à usage de l'Administration.

Discussion préalable Grégoire Junod (Soc.).
Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion de M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité de la création d'une crèche-garderie aux fins d'accueillir les enfants des collaborateurs de l'Administration communale.

Discussion préalable Myriam Maurer-Savary (Soc.).
Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion de M^{me} Géraldine Savary (Soc.) et consorts pour des éducateurs à la rencontre des jeunes.

Discussion préalable Serge Segura (Rad.).
Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Interpellation de M^{me} Diane Gilliard (POP) : « Musique rock à Lausanne : une salle ou deux ? ou : 'Un nouveau club de rock en 2060' . »

Discussion Diane Gilliard (POP), Olivier Français, directeur des Travaux, Diane Gilliard (POP), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Clôture La séance est levée à 23 h.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttmann, présidente

Membres absents excusés: Anne Décosterd, Caroline Julita, Françoise Longchamp, Blaise Michel Pitton.

Membres absents non excusés: Diane Gilliard, Nelson Serathiuk.

Membres présents	94
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts).

**Pétition
Dépôt**

d'un groupement de citoyens de l'Ouest lausannois (M^{me} M. Seiler – 14 signatures) : « Halte au gaspillage ! Respect des engagements pris par la Municipalité. »

Cette pétition sera transmise à la Commission permanente des pétitions.

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2002/41, 2002/43, 2002/53, 2002/58. (27 février 2003.)

**Communications
municipales**

– 10 février 2003 : Liste des crédits votés ayant fait l'objet d'une demande de prolongation (état au 31.12.02) – Liste des crédits d'investissements bouclés en 2002.

– 24 février 2003 : Réponse à la pétition France–Collonges–Maupas.

**Communication du
Conseil communal**

21 février 2003 : Commission permanente des finances : organisation pour 2003.

**Question
Réponse**

à la question (N^o 4) de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) sur le vote par correspondance généralisé.

Interpellation <i>Dépôt</i>	de M ^{me} Evelyne Knecht (POP) et consorts (5 cosignataires) : « Quel avenir pour la Pinte Besson ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Alain Hubler (POP) et consorts (4 cosignataires) : « Taxis A à Lausanne : un central ou deux centraux ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Roland Ostermann (Les Verts) : « Schizophrénie et éthique en matière d'affichage. » _____
Projet de règlement <i>Dépôt</i>	de M. Maurice Calame (Lib.), au nom du Bureau du Conseil, pour le prolongement de la durée des mandats des membres du Bureau du Conseil communal pour la présente législature. _____
Motion <i>Dépôt</i>	de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) demandant à la Municipalité de s'engager pour le maintien de la filière préprofessionnelle conduisant à la Haute école de théâtre en Suisse romande. _____
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) concernant la flotte des tl, la pollution atmosphérique et les projets liés à la mise en place d'un nouveau réseau. _____
Election complémentaire	d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M ^{me} Diane Gilliard (POP). M ^{me} Andrea Egli, au nom du groupe popiste, présente la candidature de M ^{me} Evelyne Knecht (POP). Le Conseil désigne M ^{me} Evelyne Knecht (POP) comme membre de la Commission permanente des pétitions. _____
Election complémentaire	d'un membre à la Commission permanente des naturalisations, en remplacement de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.). M. Pierre Dallèves, au nom du groupe libéral, présente la candidature de M. Robert Fox (Lib.). Le Conseil désigne M. Robert Fox (Lib.) comme membre de la Commission permanente des naturalisations. _____

3^e séance du mardi 4 mars 2003

- Questions orales**
- I.** M^{me} Marcelle Foretay-Amy (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- II.** M. Gilles Meystre (Rad.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- III.** M^{me} Andrea Egli (POP) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- IV.** M. Fabrice Ghelfi (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- V.** M. Jean-Pierre Béboux (Rad.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- VI.** M^{me} Graziella Schaller (Lib.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- VII.** M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport s/
préavis N° 2003/2**

Admissions à la bourgeoisie de Lausanne

Rapporteur : M. Jean Meylan (Soc.)

Président de la Commission des naturalisations

Scrutin

Le bureau ad hoc (Olivier Martin, Josianne Dentan, Antoine Perrin, Sylvianne Bergmann, Andrea Egli, Magali Zuercher et Jean Meylan) dépouille au bureau du Conseil.

Résultat

Bulletins délivrés : **91** ; rentrés : **91** ; nul : **0**.
Bulletins valables : **91** ; majorité absolue : **46**.
Tous les candidats sont admis par un nombre de voix allant de **82** à **89**.

**Rapport s/
préavis N° 2002/41**

Revalorisation des salaires pour les institutions constituant la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA)

Rapporteuse : M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts)

**Amendement de la
commission**

Suppression du point 2 des conclusions du préavis.

Discussion Filip Uffer (Soc.), Jacques Pernet (Rad.), Nicole Grin (Lib.), Alma Bucher (VDC), Diane Gilliard (POP), Filip Uffer (Soc.), qui dépose l'amendement suivant au point 2 des conclusions du préavis :

**Amendement
Dépôt** 2. *pour ce faire, d'allouer à la Municipalité, sur le budget 2003 [au lieu de 2002], un crédit spécial de Fr. 223'400.— à inscrire sous la rubrique 6001.365 « Subventions à des institutions » du Secrétariat général de la DSSE. Ce montant complétera le budget CIFEA 2003 [au lieu de 2002].*

Discussion, suite Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Nicole Grin (Lib.).

Votes Le Conseil, par 39 oui, 44 non et 5 abstentions, **refuse** l'amendement de M. Filip Uffer (Soc.).

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission.

Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, **accepte** les conclusions amendées du préavis, **soit, décide** :

1. d'accepter le nouveau modèle de prise en charge de la masse salariale pour le dispositif CIFEA ;
2. d'allouer à la Municipalité, sur le budget 2003, un crédit spécial de Fr. 490'000.— à inscrire sous la rubrique 6001.365 « Subventions à des institutions » du Secrétariat général de la DSSE. Ce montant complétera le budget CIFEA 2003.

**Rapport s/
préavis N° 2002/43**

Sleep-in du chemin de l'Usine-à-Gaz 10 à Renens
Rénovation intérieure, remplacement du matériel d'exploitation
et adaptation de la subvention aux nouvelles charges d'exploitation

Rapporteur : M. Raphaël Abbet (VDC)

Discussion Dino Venezia (Lib.), Serge Segura (Rad.), qui dépose l'amendement suivant au point 5 des conclusions du préavis :

**Amendement
Dépôt** 5. *d'allouer à la Municipalité, sur le budget 2002, un crédit spécial de Fr. 114'000.— [au lieu de Fr. 162'000.—] destiné à compléter la subvention allouée à l'association du Sleep-in, montant à porter à la rubrique 6001.365 « Subventions à des institutions privées » du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Secrétariat général.*

Discussion, suite Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Magali Zuercher (Soc.), Diane Gilliard (POP), Silvia Zamora, directrice.

Votes Le Conseil, par 51 oui, 20 non et 12 abstentions, **accepte** l'amendement de M. Serge Segura (Rad.) et, ainsi, le point 5 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à l'unanimité **accepte** les points 1 à 4 et 6 des conclusions du préavis.

Discussion Silvia Zamora, directrice.

Vote, suite Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** le préavis N° 2002/43 amendé, **soit, décide** :

1. d'approuver le projet de rénovation intérieure de l'immeuble sis au chemin de l'Usine-à-Gaz N° 10, à Renens ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 750'000.— à porter au débit du compte « Immeubles du patrimoine financier de la Bourse communale », à titre de plus-value ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3301.390 « Imputations internes » du budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service des gérances, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par le prélèvement sur le montant prévu au chiffre 2 ;
5. d'allouer à la Municipalité, sur le budget 2002, un crédit spécial de Fr. 114'000.— destiné à compléter la subvention allouée à l'association du Sleep-in, montant à porter à la rubrique 6001.365 « Subventions à des institutions privées » du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Secrétariat général ;
6. d'allouer à la Municipalité, sur le budget 2003, un crédit spécial de Fr. 441'000.— destiné à compléter la subvention allouée à l'association du Sleep-in, montant à porter à la rubrique 6001.365 (Subventions à des institutions privées) du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (Secrétariat général).

Vœu

« La commission souhaite que la Municipalité de Lausanne s'engage à travailler avec Lausanne Région pour la prise en charge d'une politique communale à long terme en matière de détresse humaine qui conduit des personnes à devoir trouver refuge dans les structures telles que le Sleep-in, la Marmotte, etc. »

Rapport s/
préavis N° 2002/53

**Reconstitution du
Fonds lausannois du 700^e anniversaire de la Confédération**

Rapporteur : M. Olivier Martin (Rad.)

Amendement de la
commission

3. *(nouveau) de demander à la Municipalité de renseigner le Conseil communal, dans son rapport de gestion annuel, sur la situation du Fonds du 700^e.*

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Jean-Luc Chollet (VDC), Claire Attinger Doepper (Soc.), Béatrice Salla (Les Verts), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Olivier Martin (Rad.).

Vote

Le Conseil, avec une dizaine d'avis contraires et une trentaine d'abstentions, **accepte** les points 1, 2 et 3 (nouveau) des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le préavis N° 2002/53 amendé, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de Fr. 700'000.—, sur le budget de fonctionnement 2003, montant à porter en augmentation de la rubrique 6403.366 « Dépenses diverses d'assistance et passade » du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement ;
2. d'affecter le montant mentionné sous chiffre 1 au Fonds lausannois du 700^e anniversaire de la Confédération ;
3. de demander à la Municipalité de renseigner le Conseil communal, dans son rapport de gestion annuel, sur la situation du Fonds du 700^e.

Rapport s/
préavis N° 2002/58

Lausanne-Sports Football Club

Aide financière

Rapporteuse : M^{me} Marcelle Foretay-Amy (Les Verts)

Amendements de la
commission

4. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 400'000.— destinés à souscrire des actions du Lausanne-Sports Vaud Foot SA.*
5. *(nouveau) d'amortir le crédit figurant sous point 4 par la rubrique 3800.331.*

Discussion

Robert Fox (Lib.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Alain Hubler (POP), Mireille Cornaz (VDC), qui dépose l'amendement suivant au point 3 des conclusions du préavis :

Amendement Dépôt	<p>3. <i>d'accorder à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2003 de Fr. 100'000.— à inscrire sous la rubrique 3800.365 « Subventions versées à des institutions privées » de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, crédit spécial destiné à verser une contribution au Centre Sport-études Lausanne pour la formation des juniors du Lausanne-Sports Football Club. Cette demande sera renouvelée pour l'exercice 2004 et 2005 et inscrite au budget.</i></p>
Discussion, suite	<p>Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Charles-Denis Perrin (Rad.), <u>Philippe Martin (Rad.)</u>, qui dépose l'amendement suivant au point 4 des conclusions du préavis :</p>
Amendement Dépôt	<p>4. <i>d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2003 de Fr. 135'000.— à inscrire sous la rubrique 3800.365 « Subventions versées à des institutions privées » de la Direction de la culture, des sports, et du patrimoine destiné à la prise en charge des frais d'énergie (Fr. 30'000.—) et de loyers (Fr. 105'000.—) pour l'utilisation du Stade olympique de la Pontaise par l'Association Lausanne-Sports Football Club. Cette demande sera renouvelée pour l'exercice 2004 et 2005 et inscrite au budget.</i></p>
Discussion, suite	<p>Dino Venezia (Lib.), <u>Roland Ostermann (Les Verts)</u>, qui dépose les amendements suivants aux points 3 et 5 des conclusions du préavis :</p>
Amendements Dépôt	<p>3. (...) <i>Les juniors concernés seront libres de tout engagement envers quiconque au cours et à l'issue de leur formation.</i></p> <p>5. <i>(nouveau) Ces sommes seront couvertes par un point d'impôt supplémentaire décidé lors de la prochaine fixation du taux d'imposition.</i></p>
Discussion, suite	<p>Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Philippe Martin (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur.</p>
Votes	<p>Le Conseil, avec 11 avis contraires et 14 abstentions, accepte le point 1 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, dans les mêmes proportions, accepte le point 2 des conclusions du préavis.</p>
Discussion	<p>Jean-Jacques Schilt, directeur.</p>
Votes, suite	<p>Le Conseil, par 15 oui, une quarantaine de non et une vingtaine d'abstentions, refuse l'amendement de M^{me} Mireille Cornaz au point 3 des conclusions du préavis.</p>

Discussion

Le Conseil, par 26 oui, 50 non et 15 abstentions, **refuse** l'amendement de M. Roland Ostermann (Les Verts) au point 3 des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 3 des conclusions du préavis.

Jean-Jacques Schilt, directeur, Philippe Martin (Rad.), qui renonce à son amendement, Fabrice Ghelfi (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur.

Votes, suite

Le Conseil, par 32 oui, 52 non et 6 abstentions, **refuse** l'amendement de la commission au point 4 des conclusions du préavis et le point 5 nouveau.

Le Conseil, avec une soixantaine de oui, une quinzaine de non et une vingtaine d'abstentions, **accepte** le point 4 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec une soixantaine de non et une quinzaine de oui, **refuse** l'amendement de M. Roland Ostermann (point 5 nouveau).

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** le préavis N° 2002/58, **soit, décide** :

1. d'accepter d'aider financièrement l'Association Lausanne-Sports Football Club ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2003 de Fr. 250'000.— à inscrire sous la rubrique 3800.365 « Subventions versées à des institutions privées » de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, crédit spécial destiné à verser à l'Association Lausanne-Sports Football Club une contribution unique devant permettre à cette dernière d'assurer sa trésorerie durant la période de sursis concordataire ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2003 de Fr. 100'000.— à inscrire sous la rubrique 3800.365 « Subventions versées à des institutions privées » de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, crédit spécial destiné à verser une contribution au Centre Sport-études Lausanne pour la formation des juniors du Lausanne-Sports Football Club. Cette demande sera renouvelée pour les exercices 2004 et 2005 et inscrite au budget ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2003 de Fr. 135'000.— à inscrire sous la rubrique 3800.365 « Subventions versées à des institutions privées » de la Direction de la culture, des sports, et du patrimoine destiné à la prise en charge des frais d'énergie (Fr. 30'000.—) et de loyers (Fr. 105'000.—) pour l'utilisation du Stade olympique de la Pontaise par l'Association Lausanne-Sports Football Club. Cette demande sera renouvelée pour les exercices 2004 et 2005 et inscrite au budget.

Clôture

La séance est levée à 23 h 35.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés: Eric Blanc, Diane Gilliard, Evelyne Knecht.

Membres absents non excusés: Josianne Dentan, André Gebhardt, Jean Mpoy, Solange Peters, Nelson Serathiuk.

Membres présents	92
Membres absents excusés	3
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

**Pétition
Dépôt**

de M^{me} Diane Stiner et consorts (2960 signatures) en faveur du maintien des chiens dans les ruines romaines de Vidy.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 2002/47. (13 mars 2003.)

Urgence

Le Bureau a décidé de traiter en urgence le point 20 de l'ordre du jour : *Projet de règlement de M. Maurice Calame, au nom du Bureau du Conseil communal, pour le prolongement de la durée des mandats des membres du Bureau du Conseil communal pour la présente législature.*

**Interpellation
Retrait de l'urgence**

M^{me} Evelyne Knecht (POP) a retiré sa demande d'urgence pour le traitement de son interpellation intitulée : « Quel avenir pour la Pinte Besson ? ».

**Communications
municipales**

- 27 février 2003 : Réseau des universités des capitales de l'Europe (UNICA) – Création d'une « chaire d'honneur de la Ville de Lausanne » à l'Université de Lausanne.
- 3 mars 2003 : Projet de réhabilitation de l'îlot « Riponne–Tunnel » – 2^e augmentation du compte d'attente.
- 12 mars 2003 : Ouverture d'un compte d'attente destiné à couvrir les frais des études liées au projet de création d'une réserve biologique légalisée en forêt.

4^e séance du mardi 18 mars 2003

Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Roger Cosandey (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « Trottoirs continus : qu'en est-il de l'orientation des piétons déficients visuels ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) au sujet de l'ouverture des APEMS lorsque le placement des enfants n'est pas possible dans d'autres classes. _____
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Alain Bron (Soc.) : « Quel avenir industriel pour la Serpentine ? » _____
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M ^{me} Sylvie Freymond (Les Verts) : « Lausanne peut-elle contribuer à soutenir la recherche médico-scientifique ? » _____
Projet de règlement <i>Dépôt</i>	de M. Georges Glatz (VDC) et consorts (23 cosignataires) demandant que le registre des intérêts des conseillers communaux soit mis sur le site officiel de la Commune de Lausanne. _____
Motion <i>Dépôt</i>	de M. Dino Venezia (Lib.) demandant à la Municipalité d'étudier une ou des solutions plus rationnelles et moins coûteuses en matière de structures d'hébergement d'urgence. _____
Motion <i>Dépôt</i>	de M. Alain Hubler (POP) et consorts (1 cosignataire) : « Pour une participation majoritaire de la Ville au Lausanne-Sports Vaud Foot SA. » _____
Motion <i>Dépôt</i>	de M ^{me} Diane Gilliard (POP) et consorts (POP et Gauche en mouvement) pour le maintien des locataires dans leur logement et la mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter les expulsions. _____
Motion <i>Dépôt</i>	de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) invitant la Municipalité à examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec les institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale liée aux problèmes d'alcool chez les jeunes. _____
Questions orales I.	M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

- II. M. Charles-Denis Perrin (Rad.) ; M^{me} Eliane Rey, directrice des Services industriels.
- III. M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- IV. M^{me} Géraldine Savary (Soc.) ; M^{me} Eliane Rey, directrice des Services industriels.
- V. M. Gilles Meystre (Rad.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- VI. M. Grégoire Junod (Soc.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- VII. M. Georges Glatz (VDC) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- VIII. M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- IX. M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- X. M. Alain Hubler (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

Projet de règlement de M. Maurice Calame, au nom du Bureau du Conseil communal, pour le prolongement de la durée des mandats des membres du Bureau du Conseil communal pour la présente législature.

**Discussion
préalable**

La discussion préalable n'est pas demandée.

Ce projet de règlement est renvoyé directement à la Municipalité pour avis préalable.

**Rapport s/préavis
N° 2002/47**

**Rénovation des infrastructures micro-informatiques
et mise en œuvre d'un système de stockage magnétique des données**

Rapporteur : M. Alain Bron (Soc.)

**Amendements de la
commission**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de **Fr. 8'717'000.**— [au lieu de Fr. 8'837'000.—] réparti comme suit :

a) **Fr. 6'790'000.**— [au lieu de Fr. 6'910'000.—] pour l'acquisition de 2500 postes de travail ;

./.

	<p>b) <i>Fr. 1'927'000.— pour l'acquisition d'un système centralisé de stockage des données ;</i></p> <p>2. <i>d'amortir annuellement le crédit prévu au chiffre 1 à raison de :</i></p> <p>a) <i>Fr. 1'697'500.— [au lieu de Fr. 1'727'500.—],</i> b) <i>Fr. 385'400.—,</i></p> <p><i>par la rubrique 1500.331 « Amortissement des dépenses d'investissements » du budget de l'Administration générale et des Finances ;</i></p> <p>4. <i>d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2003 [au lieu de 2002] de Fr. 2'146'600.— [au lieu de Fr. 3'189'900.—] destiné à amortir le solde de la valeur comptable du matériel actuel.</i></p>
Discussion	Jean-Christophe Bourquin (Soc.), <u>Charles-Denis Perrin (Rad.)</u> , qui dépose l'amendement suivant aux points 1 et 2 des conclusions du préavis :
Amendement Dépôt	<i>Retour aux conclusions du préavis.</i>
Discussion, suite	Denis Pache (VDC), Alain Hubler (POP), Pierre Santschi (Les Verts), <u>Dino Venezia (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant aux points 1 et 2 des conclusions du préavis :
Amendement Dépôt	<p>1. <i>d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 8'789'000.— [au lieu de Fr. 8'837'000.—] réparti comme suit :</i></p> <p>a) <i>Fr. 6'862'000.— [au lieu de Fr. 6'910'000.—] pour l'acquisition de 2500 postes de travail ;</i> b) <i>Fr. 1'927'000.— pour l'acquisition d'un système centralisé de stockage des données ;</i></p> <p>2. <i>d'amortir annuellement le crédit prévu au chiffre 1 à raison de :</i></p> <p>a) <i>Fr. 1'715'500.— [au lieu de Fr. 1'727'500.—],</i> b) <i>Fr. 385'400.—,</i></p> <p><i>par la rubrique 1500.331 « Amortissement des dépenses d'investissements » du budget de l'Administration générale et des Finances.</i></p>
Discussion, suite	Grégoire Junod (Soc.), <u>Jacques Bonvin (Les Verts)</u> , qui dépose la motion suivante :
[Motion Dépôt]	<i>Motion pour l'étude des possibilités de migration de l'informatique communale vers les logiciels libres et les systèmes ouverts.</i>

Discussion, suite

Daniel Brélaz, syndic.

Votes

Au point 1 des conclusions du préavis, M^{me} la présidente oppose l'amendement de M. Dino Venezia (Lib.) à celui de la commission : au vote, l'amendement de M. Dino Venezia (Lib.) recueille 47 voix, celui de la commission 28 voix ; 14 conseillers s'abstiennent.

M^{me} la présidente oppose ensuite l'amendement de M. Dino Venezia (Lib.) au texte du préavis : au vote, l'amendement de M. Dino Venezia (Lib.) recueille une soixantaine d'avis favorables, le texte municipal une vingtaine ; 15 conseillers s'abstiennent.

L'amendement de M. Dino Venezia (Lib.) au point 1 des conclusions du préavis est ainsi **accepté**.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de M. Dino Venezia (Lib.) au point 2 des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les points 3 à 6 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec une dizaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions, **accepte** les conclusions amendées du préavis N° 2002/47, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 8'789'000.— réparti comme suit :
 - a) Fr. 6'862'000.— pour l'acquisition de 2500 postes de travail ;
 - b) Fr. 1'927'000.— pour l'acquisition d'un système centralisé de stockage des données ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu au chiffre 1 à raison de :
 - a) Fr. 1'715'500.—
 - b) Fr. 385'400.—par la rubrique 1500.331 « Amortissement des dépenses d'investissements » du budget de l'Administration générale et des Finances ;
3. d'enregistrer les intérêts résultant des investissements à la rubrique 1500.390 du budget de l'Administration générale et des Finances ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2002 de Fr. 3'189'900.— destiné à amortir le solde de la valeur comptable du matériel actuel ;
5. de porter en réduction du montant ci-dessus le produit de la vente du matériel actuel ;
6. de balancer le compte d'attente N° 1500.581.130 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

Rapport s/motion

**Motion de M. Serge Segura et consorts
pour la création d'une unité de police cycliste**

Rapporteur : M. Jacques Bonvin (Les Verts)

**Amendement de la
commission**

*La commission, en accord avec le motionnaire, décide de modifier le titre de la motion, qui devient : « **Etude de faisabilité d'une unité de police cycliste** ».*

Discussion

Béat Sutter (Hors parti), Florence Germond (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Alain Hubler (POP), Serge Segura (Rad.), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre cette motion en considération, avec la modification suivante à son intitulé : *Etude de faisabilité d'une unité de police cycliste*, et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/motion

**Motion de M^{me} Sylvie Favre
pour un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley
et pour la création d'une commission intercommunale**

Rapporteur : M. Gilles Meystre (Rad.)

**Amendement de la
commission**

*La commission décide de prendre **partiellement** cette motion en considération, avec la modification suivante à son intitulé : « **Motion pour un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley, à l'exclusion de celui relatif au Centre de ramassage des ordures ménagères (CROM), et création d'une commission intercommunale.** »*

Discussion

Sylvie Favre (Soc.), qui plaide pour la prise en considération totale de sa motion, Jean-Pierre Béboux (Rad.), Maurice Calame (Lib.), Andrea Egli (POP), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Mireille Cornaz (VDC), Magali Zuercher (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux, Magali Zuercher (Soc.), Sylvie Favre (Soc.).

Vote

M^{me} la présidente oppose la prise en considération partielle à la prise en considération totale de la motion : au vote, la prise en considération partielle recueille 8 voix, la prise en considération totale une très évidente majorité ; 4 conseillers s'abstiennent.

Discussion

Georges Glatz (VDC), qui demande que l'on soumette au vote le classement de la motion.

Vote, suite M^{me} la présidente soumet donc au vote le classement de la motion contre sa prise en considération dans sa totalité : le classement de cette motion recueille 38 voix, la prise en considération totale recueille 48 voix ; 3 conseillers s'abstiennent.

Discussion Marc-Olivier Buffat (Rad.), qui demande la contre-épreuve (prise en considération partielle contre prise en considération totale).

Vote, suite M^{me} la présidente procède à la contre-épreuve. Le Conseil, au vote, **décide** :
de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/pétition

**Pétition de M. Marc Ospelt et consorts
demandant la mise à disposition d'abris de la Protection civile
pour pallier la pénurie d'appartements à Lausanne**

Rapporteuse : M^{me} Christina Maier (Les Verts)

Discussion Aline Gabus (POP), Myriam Maurer-Savary (Soc.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Vote Le Conseil, au vote, **décide** :
de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 65 litt. a) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/pétition

**Pétition de M. Kyril Gossweiler
« Pour le respect des articles 66 et 67 RCCL »**

Rapporteuse : M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.)

Discussion Andrea Eggli (POP).

Vote Le Conseil, au vote, **décide** :
de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 litt. b) du Règlement du Conseil communal.

**Interpellation
Développement**

M. Alain Hubler (POP) développe son interpellation urgente intitulée : « Taxis A à Lausanne : un central ou deux centraux ? ».

Réponse municipale

M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

4^e séance du mardi 18 mars 2003

Discussion	<u>Alain Hubler (POP)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose à Intertaxis SA et à Taxi Services la reprise de pourparlers actifs dans lesquels elle jouera un rôle de moteur.</i>
Discussion, suite	<u>Grégoire Junod (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible afin de permettre l'instauration d'une convention collective de travail pour les employés des entreprises au bénéfice d'une autorisation A.</i>
Discussion, suite	Jacques Ballenegger (Les Verts), Alain Hubler (POP), Doris Cohen-Dumani, directrice.
Votes	Le Conseil, au vote, accepte la résolution de M. Alain Hubler (POP). Le Conseil, par 44 oui, 26 non et 5 abstentions, accepte la résolution de M. Grégoire Junod (Soc.).
Interpellation Développement	M. Roger Cosandey (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « Trottoirs continus : qu'en est-il de l'orientation des piétons déficients visuels ? ».
Réponse municipale	M. Olivier Français, directeur des Travaux.
Discussion	Roger Cosandey (Soc.). Le Conseil prend acte de la réponse municipale à ladite interpellation.
Clôture	La séance est levée à 23 h 15.
	La présidente: _____ Le secrétaire: _____ Les scrutateurs: _____

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttmann, présidente

Membres absents excusés : Raphaël Abbet, Eric Blanc, Jean-Louis Blanc, Georges Glatz, Thérèse de Meuron, Georges Arthur Meylan.

Membres absents non excusés : Françoise Crausaz, Robert Fox, Pierre-Henri Loup, Jean Mpoy, Antoine Perrin, Solange Peters, Géraldine Savary.

Membres présents	87
Membres absents excusés	6
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 05, en la salle du Conseil.

Démission

de M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.) de la Commission permanente des pétitions. (Lettre du 18 mars 2003.)

**Motion
Retrait**

de M. Roland Ostermann (Les Verts) demandant la suppression de la ligne électrique aérienne de 125 kV Romanel–Banlieue-Ouest. (Lettre du 7 avril 2003.)

**Pétition
Dépôt**

de la Société de développement du Nord (724 signatures) pour un équipement convenable à la salle polyvalente au Bois-Gentil.

Cette pétition sera transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Pétitions
Dépôt**

de M. Kyril Gossweiler :

1. « Pour une information au public respectueuse du public. »
2. « Pour une mise à disposition au public des attestations de conformité. »
3. « Pour l'information et la participation des pétitionnaires.»
4. « Pour la connaissance du droit de pétition. »
5. « Pour la facilité de l'information et la protection des informateurs. »
6. « Pour un/e commissaire à la déontologie, bénévole si possible. »

Ces pétitions seront transmises à la Commission permanente des pétitions.

Première partie de la 5^e séance du mardi 8 avril 2003

Lettre	de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N ^{os} 2002/63 et 2002/64. (3 avril 2003.)
Communications municipales	<ul style="list-style-type: none">– <u>18 mars 2003</u> : Stade olympique de la Pontaise – Ouverture d'un compte d'attente.– <u>24 mars 2003</u> : Transfert de la gestion des entrepôts des abattoirs du Service administratif de la Sécurité publique au Service immobilier.– <u>2 avril 2003</u> : Nouvelle appellation du Service de presse et d'information.
Motion Dépôt	de M. Jacques Bonvin (Les Verts) et consorts (2 cosignataires) pour l'étude des possibilités de migration de l'informatique communale vers les logiciels libres et les systèmes ouverts.
Motion Dépôt	de M. Pierre Payot (POP) et consorts (6 cosignataires) demandant l'étude d'un accès au passage pour piétons ouest de Saint-François depuis la rue Pépinet.
Interpellation Dépôt	de M. Marc Vuilleumier (POP) et consorts (4 cosignataires) : « Les Autorités lausannoises demandent l'annulation du G8. » L'urgence est demandée pour cette interpellation.
Interpellation Dépôt	de M. Gilles Meystre (Rad.) et consorts (4 cosignataires) : « Pour un Théâtre de(s) roseaux, des informations en béton, s'il vous plaît ! » L'urgence est demandée pour cette interpellation.
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Andrea Eggli (POP) et consorts (4 cosignataires) : « Comment mieux organiser une fête de famille grâce à l'émolument fixé par la Police du commerce. »
Interpellation Dépôt	de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) et consorts (4 cosignataires) au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000.
Questions orales I.	Pierre Dallèves (Lib.) ; Daniel Brélaz, syndic.
II.	Charles-Denis Perrin (Rad.) ; Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Première partie de la 5^e séance du mardi 8 avril 2003

- III.** Magali Zuercher (Soc.) ; Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- IV.** Pierre Santschi (Les Verts) : Daniel Brélaz, syndic.
- V.** Marcelle Foretay-Amy (Les Verts) ; Olivier Français, directeur des Travaux.
- _____
- Interpellation** de M. Roland Ostermann (Les Verts) et consorts au sujet du respect des règlements imposant l'affectation au logement de certains immeubles.
- Discussion* Roland Ostermann (Les Verts).
Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.
- _____
- Interpellation** de M. Claude-Olivier Monot (Soc.) : « Situation paradoxale au Jardin-Famille. »
- Discussion* Claude-Olivier Monot.
Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.
- _____
- Interpellation** de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « L'amiante : un problème qui nous guette encore au quotidien. »
- Discussion* Fabrice Ghelfi, Olivier Français, directeur des Travaux.
Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.
- _____
- Interpellation** de M^{me} Christina Maier (Les Verts) : « Développement durable, aussi pour la Caisse de pensions des employés de la Ville de Lausanne ? »
- Discussion* Christina Maier (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Christophe Bourquin (Soc.).
Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.
- _____
- Motion** de M. Alain Bron (Soc.) pour la définition d'institutions sportives phares.
- Discussion préalable* Alain Bron (Soc.).
Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.
- _____

Première partie de la 5^e séance du mardi 8 avril 2003

Motion	de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) pour une réflexion globale sur la nature du soutien que doit apporter Lausanne aux institutions et aux groupes de réflexion traitant de la mondialisation et de ses effets, de ses potentiels et de ses dangers.
<i>Discussion préalable</i>	Charles-Denis Perrin (Rad.). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.
Motion	de M. Gilles Meystre (Rad.) pour un système d'information aux élus radicalement nouveau et économe, générant moins de paperasse et plus efficace.
<i>Discussion préalable</i>	Gilles Meystre (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.
Projet de règlement	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) visant à la création d'une commission permanente de politique régionale.
<i>Discussion préalable</i>	Fabrice Ghelfi (Soc.), Gilles Meystre (Rad.). Ce projet de règlement est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.
Motion	de M. Dino Venezia (Lib.) demandant à la Municipalité d'étudier une ou des solutions plus rationnelles et moins coûteuses en matière de structures d'hébergement d'urgence.
<i>Discussion préalable</i>	Dino Venezia (Lib.), Fabrice Ghelfi (Soc.). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.
Motion	de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) demandant à la Municipalité de s'engager pour le maintien de la filière préprofessionnelle conduisant à la Haute école de théâtre en Suisse romande.
<i>Discussion préalable</i>	Jean-Yves Pidoux (Les Verts). Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.
Motion	de M. Alain Hubler (POP) et consorts pour une participation majoritaire de la Ville au Lausanne-Sports Vaud Foot SA.

Première partie de la 5^e séance du mardi 8 avril 2003

Discussion préalable	Alain Hubler (POP). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission. <hr/>
Motion	de M ^{me} Diane Gilliard (POP) et consorts pour le maintien des locataires dans leur logement et la mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter les expulsions.
Discussion préalable	Diane Gilliard (POP), Jacques Pernet (Rad.). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission. <hr/>
Motion	de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) invitant la Municipalité à examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec les institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes.
Discussion préalable	Françoise Longchamp (Lib.). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission. <hr/>
Interpellation Développement	M. Marc Vuilleumier développe son interpellation urgente intitulée : « Les Autorités lausannoises demandent l'annulation du G8 ».
Réponse municipale	Daniel Brélaz, syndic.
Discussion	Nelson Serathiuk (Soc.), <u>Charles-Denis Perrin (Rad.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal demande aux organisateurs du G8 de reporter la manifestation. Il souhaite que la Municipalité de Lausanne soutienne et fasse connaître cette position.</i>
Discussion, suite	Pierre Dallèves (Lib.), Jean-Luc Chollet (VDC), Géraldine Savary (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Jacques Pernet (Rad.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), <u>Marc Vuilleumier (POP)</u> , qui dépose la résolution suivante :

Résolution <i>Dépôt</i>	<p><i>Considérant que :</i></p> <ul style="list-style-type: none">– les 8 pays les plus riches du monde désirent discuter de l'avenir de la planète sans contrôle démocratique,– un certain nombre de ces pays mènent une guerre sans aucune légitimité de la part des institutions internationales,– cette situation politique crée une tension extrême, notamment à Lausanne, <p>le Conseil communal de Lausanne demande aux organisateurs du G8 d'annuler cette manifestation. Il souhaite que la Municipalité de Lausanne soutienne et fasse connaître cette position.</p>
Discussion, suite	Dino Venezia (Lib.), qui dépose la résolution suivante :
Résolution <i>Dépôt</i>	<p><i>Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité use de son influence auprès des mouvements de gauche pour les inciter à renoncer à toute manifestation anti-G8 à Lausanne.</i></p>
Discussion, suite	Daniel Brélaz, syndic, Marc Vuilleumier (POP).
Votes	<p>Le Conseil, par 53 oui, 25 non et 6 abstentions, adopte la résolution de M. Marc Vuilleumier (POP).</p> <p>Le Conseil, par 23 oui, 28 non et 35 abstentions, refuse la résolution de M. Charles-Denis Perrin (Rad.).</p> <p>Le Conseil, par 33 oui, 53 non et 2 abstentions, refuse la résolution de M. Dino Venezia (Lib.)</p>
Interpellation Développement	<p>M. Gilles Meystre (Rad.) développe son interpellation urgente intitulée : « Pour un Théâtre de(s) roseaux, des informations en béton, s'il vous plaît ! »</p>
Discussion	<p>Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, déclare qu'il répondra ultérieurement, Gilles Meystre (Rad.), Daniel Brélaz, syndic.</p>
Rapport s/pétition	<p style="text-align: center;">Pétition du POP et Gauche en mouvement – Section Lausanne (6692 signatures)</p> <p style="text-align: center;">« Touche pas à ma poste ! »</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Albert Graf (VDC)</p>
Discussion	<p>Claude Bonnard (Les Verts), Pierre Dallèves (Lib.), Andrea Egli (POP), Béal Sutter (Lib.), Mireille Cornaz (VDC), Marc Dunant (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.</p>

Première partie de la 5^e séance du mardi 8 avril 2003

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 litt. *b*) du Règlement du Conseil communal.

Clôture

La séance est levée à 20 h 00.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttmann, présidente

Membres absents excusés : Eric Blanc, Jean-Louis Blanc, Georges Glatz, Georges Arthur Meylan.

Membres absents non excusés : Sylvianne Bergmann, Françoise Crausaz, Robert Fox, Antoine Perrin.

Membres présents	92
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 30, en la salle du Conseil.

**Rapport s/préavis
N° 2002/63**

**Dérivation de la Louve
et extension des réseaux eaux, électricité et téléseu**

Utilisation du tunnel Sébeillon–La Sallaz

Rapporteur : M. Eddy Ansermet (Rad.)

Discussion

Olivier Français, directeur des Travaux, Marc Dunant (Soc.), Olivier Français, directeur, Graziella Schaller (Lib.), Claude Bonnard (Les Verts), Alain Bron (Soc.), Olivier Français, directeur, Graziella Schaller (Lib.).

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** les points 1 à 6 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 8'565'000.— pour la dérivation de la Louve et l'extension des réseaux eaux, utilisation du tunnel Sébeillon–La Sallaz, réparti comme suit :
 - a) Fr. 4'870'000.— pour le Service d'assainissement ;
 - b) Fr. 3'695'000.— pour le Service des eaux ;
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
 - a) Fr. 162'400.— par la rubrique 4602.331 pour le Service d'assainissement ;
 - b) Fr. 123'200.— par la rubrique 4700.331 pour le Service des eaux ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'070'000.— pour l'installation de gaines en attente destinées au réseau électrique et au téléseu, utilisant le tunnel Sébeillon–La Sallaz pour les Services de l'électricité et multimédia des Services industriels ;

./.

4. d'amortir annuellement ce crédit à raison de Fr. 35'700.— pour les Services de l'électricité et multimédia sous leur rubrique respective ;
5. de faire figurer sous les rubriques 4602.390, 4700.390, 7600.390, 7700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions cantonales.

Rapport s/préavis
N° 2002/64

Société coopérative Cité-Derrière

**Projet de construction de 2 bâtiments totalisant 18 logements subventionnés
sis route des Plaines-du-Loup 2a-2b**

Constitution d'un droit de superficie

**Octroi des aides publiques prévues par la
Loi du 9 septembre 1975 sur le logement**

Octroi d'un cautionnement solidaire

Rapporteur : M. Raphaël Abbet (VDC)

Discussion

Philippe Martin (Rad.), Grégoire Junod (Soc.), Sylvie Favre (Soc.), Adèle Thorens (Les Verts), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** les points 1 à 6 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver l'acte constitutif de droit de superficie figurant dans le préavis N° 2002/64 de la Municipalité, du 12 décembre 2002, acte qui servira de base pour la mise à disposition de la Société coopérative Cité-Derrière, pour la construction de logements subventionnés, de la parcelle N° 2542 d'une surface d'environ 1409 m², sise à la route des Plaines-du-Loup 2a-2b ;
2. d'autoriser la Municipalité à stipuler l'acte définitif pour la constitution de ce droit distinct et permanent de superficie ;
3. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société coopérative Cité-Derrière les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement pour la réalisation, sur la parcelle mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus, de 2 bâtiments totalisant 18 logements ;
4. d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants prévus devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, ceci en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement ;

./.

5. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire, équivalant à 30% du coût de construction (terrain non compris), admis par les Autorités subventionnantes cantonales et communales, soit au maximum un montant de Fr. 1'290'000.—, cela conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;
6. d'autoriser la Municipalité à prévoir au budget 2004 du Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement l'acquisition de parts sociales de la Société coopérative Cité-Derrière pour un montant maximal de Fr. 15'000.—. Cela permettrait de rendre possible l'accès à 3-4 logements à des ménages dont les moyens financiers seraient manifestement insuffisants.

Rapport s/préavis
N° 2002/33

Réponse à la motion de M. Roland Ostermann

**demandant l'annulation du plan partiel d'affectation voté le 2 juillet 1991
en faveur du Crédit Foncier Vaudois et le retour au statu quo ante**

Rapportrice : M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.)

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Roland Ostermann (Les Verts), Diane Gilliard (POP), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Pierre Payot (POP), Alain Hubler (POP), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux, Roland Ostermann (Les Verts), Olivier Français, directeur, Jacques Ballenegger (Les Verts), Marc-Olivier Buffat (Rad.).

Vote

Le Conseil, par 42 oui, 35 non et 10 abstentions, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'approuver la réponse à la motion de M. Roland Ostermann demandant l'annulation du plan partiel d'affectation voté le 2 juillet 1991 en faveur du Crédit Foncier Vaudois et le retour au statu quo ante.

Rapport s/préavis
N° 2002/65

Mesures visant à l'amélioration de l'intégration des chiens à Lausanne

Réponse à la motion de M^{me} Anne-Marie Villars et consorts

Rapporteur de majorité : M. Gianni John Schneider (Soc.)

Rapportrice de minorité : M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts)

Discussion

Béat Sutter (Lib.), Eddy Ansermet (Rad.), qui dépose l'amendement suivant :

Amendement
Dépôt

4. (nouveau) de porter la participation promise de la Société vaudoise pour la protection des animaux, soit Fr. 30'000.— par an durant cinq ans, en amortissement du présent rapport-préavis ;

le point 4 des conclusions du rapport-préavis devient le point 5.

Seconde partie partie de la 5^e séance du mardi 8 avril 2003

Discussion, suite

Jean-Luc Chollet (VDC), Jacques Pernet (Rad.), Diane Gilliard (POP), Pierre Santschi (Les Verts), Dino Venezia (Lib.), Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Gianni John Schneider (Soc.).

Vote

Le Conseil, avec 25 avis contraires et 10 abstentions, **accepte** le point 1 des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, par 43 oui, 32 non et 8 abstentions, **accepte** le point 2 des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 3 des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** l'amendement de M. Eddy Ansermet (Rad.), soit le point 4 nouveau.

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 5 (anciennement 4) des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le rapport-préavis N° 2002/65 amendé, **soit, décide** :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Anne-Marie Villars et consorts demandant d'améliorer l'intégration des chiens en ville de Lausanne ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 450'000.— ;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu sous point 2, à raison de Fr. 90'000.—, par la rubrique 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades ;
4. de porter la participation promise de la Société vaudoise pour la protection des animaux, soit Fr. 30'000.— par an durant cinq ans, en amortissement du présent rapport-préavis ;
5. de faire figurer sous la rubrique 6600.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2.

Clôture

La séance est levée à 22 h 35.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés : Eric Blanc, Anne Décosterd, Florence Germond, Jacques Pernet, Bernard Ravussin, Serge Segura, Dino Venezia.

Membres absents non excusés : Marc-Olivier Buffat, Robert Fox, Michel Julier, Jean Mpoy, Antoine Perrin, Solange Peters.

Membres présents	87
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Communication

M. Olivier Français, directeur des Travaux, informe les membres du Conseil communal qu'ils sont conviés à une séance de présentation du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, le jeudi 8 mai 2003, à 20 h, à l'EPFL. La Commune de Lausanne participe en tant qu'auditeur à ce groupe de travail.

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 2002/45. (24 avril 2003.)

**Communication
municipale**

23 avril 2003 : Nomination de M. Pascal Favre en qualité de chef du Service du marketing industriel des Services industriels de Lausanne (SIL).

**Question
Réponse**

à la question (N° 5) de M. Pierre Payot (POP) à propos de l'intervention de la police au domicile d'un couple ayant décidé de mettre fin à ses jours.

**Motion
Dépôt**

de M^{me} Christina Maier (Les Verts) : « Caisse de pensions du personnel de la Ville de Lausanne et développement durable (suite)... »

**Motion
Dépôt**

de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) et consorts (4 cosignataires) demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de ne pas repourvoir un poste laissé vacant par le départ ou la mise à la retraite d'un collaborateur communal.

Interpellation Dépôt	de M. Roland Ostermann (Les Verts) et consorts (6 cosignataires) : « Construction à la rue Vuillermet. » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Interpellation Dépôt	de M. Jacques Pernet (Rad.) : « Les arbres du Désert ! » _____
Interpellation Dépôt	de M. Alain Bron (Soc.) : « Quel avenir pour Les Criquets ? » _____
Interpellation Dépôt	de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) : « Requérrants d'asile : Lausanne peut-elle s'inspirer de Zurich ? » _____
Election complémentaire	d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M ^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.), démissionnaire. M. Fabrice Ghelfi, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Berthold Pellaton (Soc.). Le Conseil désigne M. Berthold Pellaton (Soc.) comme membre de la Commission permanente des pétitions. _____
Questions orales I.	M. Béat Sutter (Hors parti) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
II.	M ^{me} Andrea Eggli (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
III.	M ^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
IV.	M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
V.	M ^{me} Graziella Schaller (Lib.) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, M. Daniel Brélaz, syndic.
VI.	M. Jean-Luc Chollet (VDC) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
VII.	M ^{me} Monique Cosandey (Soc.) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

VIII.	M ^{me} Aline Gabus (POP) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
Interpellation	urgente de M. Gilles Meystre (Rad.) et consorts : « Pour un Théâtre de(s) roseaux, des informations en béton, s'il vous plaît ! »
Réponse municipale	M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
Discussion	Maurice Calame (Lib.), Gilles Meystre (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur, Gilles Meystre (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur. Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation.
Interpellation Développement	M. Roland Ostermann (Les Verts) développe son interpellation urgente intitulée : « Construction à la rue Vuillermet. »
Réponse municipale	M ^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
Discussion	<u>Roland Ostermann (Les Verts)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal prie la Municipalité de faire en sorte que les travaux, quels qu'ils soient, ne commencent à la rue Vuillermet que lorsque le Conseil aura pris les décisions qu'on lui demande et que ces décisions seront devenues exécutoires.</i>
Discussion	Silvia Zamora, directrice, Roland Ostermann (Les Verts).
Vote	Le Conseil, par 37 oui, 36 non et 5 abstentions, adopte la résolution de M. Roland Ostermann (Les Verts).
Rapport s/préavis N° 2002/45	Réaménagement de diverses places de jeux 1^{re} étape <u>Rapporteuse</u> : M^{me} Andrea Eggli (POP)
Discussion	<u>Pierre Dallèves (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	<i>2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'490'000.— [au lieu de Fr. 2'200'000.—]</i>

./.

3. *d'amortir annuellement le crédit prévu sous point 2, à raison de Fr. 149'000.— [au lieu de Fr. 220'000.—], par la rubrique 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades.*

Discussion, suite

Jacques Ballenegger (Les Verts), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Jean-Luc Chollet (VDC), Alain Bron (Soc.), Philippe Martin (Rad.), Marc Dunant (Soc.), Andrea Eggli (POP), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Andrea Eggli (POP).

Votes

Le Conseil, avec 1 avis contraire et 10 abstentions, **accepte** le point 1 des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **refuse** l'amendement de M. Pierre Dallèves (Lib.) au point 2 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec 60 oui, 15 non et 10 abstentions, **accepte** le point 2 des conclusions du préavis.

Dans les mêmes proportions, le Conseil **accepte** successivement les points 3, 4 et 5 des conclusions du préavis.

Dans les mêmes proportions, le Conseil **accepte** le préavis N° 2002/45, **soit, décide :**

1. d'adopter le projet de réaménagement de diverses places de jeux 1^{re} étape ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'200'000.— ;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu sous point 2, à raison de Fr. 220'000.—, par la rubrique 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades ;
4. de faire figurer sous la rubrique 6600.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 2.

Rapport s/
rapport N° 2002/1

Rapport sur l'état des motions en suspens

**Rapporteuse : M^{me} Aline Gabus (POP)
présidente de la Commission de gestion**

**Amendements de la
Commission**

- N° 42 : *prolongation du délai de réponse au 30 juin 2003 ;*
- N°s 21 à 26 : *refus du délai de réponse proposé par la Municipalité. Dans le but de susciter un débat, la Commission propose le classement de ces 6 motions.*

AGF

Pierre Dallèves (Lib.), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

S'agissant du projet de règlement N° 1 et des motions N°s 1, 2, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 31, 32, 33, 36, 45, 49, 55, 56, 61 à 67, 72 et 73, pour lesquels le délai indiqué dans le rapport municipal est d'ores et déjà dépassé, un dernier délai de réponse est accordé jusqu'au 30 juin 2003.

Discussion

Daniel Brélaz, syndic, Pierre Payot (POP), Jacques Ballenegger (Les Verts).

Vote

M^{me} la présidente soumet au vote l'amendement de M. Pierre Dallèves (Lib.), modifié comme suit :

Pour toutes les motions et le projet de règlement dont le délai de réponse est dépassé, un dernier délai de réponse est accordé jusqu'au 30 juin 2003.

Le Conseil, avec 1 avis contraire, **accepte** l'amendement ainsi modifié de M. Pierre Dallèves (Lib.).

Discussion

Daniel Brélaz, syndic.

Motion N° 7 (Philippe Vuillemin)

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.).

Motion N° 17 (Jean-Christophe Bourquin)

Discussion

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

Refus du classement proposé par la Municipalité et délai de réponse fixé au 31 décembre 2003.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.).

<u>Sécurité publique</u>	<u>Motions N^{os} 21 à 26 (heures d'ouverture et de fermeture des magasins)</u>
<i>Discussion</i>	Marc Vuilleumier (POP), <u>Pierre Dallèves (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
<i>Amendement</i> <i>Dépôt</i>	<i>La Municipalité propose de fixer au 30 juin 2003 le délai de réponse aux motions N^{os} 21, 22, 23, 24, 25 et 26.</i>
<i>Discussion, suite</i>	<u>Yves-André Cavin (Rad.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
<i>Amendement</i> <i>Dépôt</i>	<i>Pour les motions N^{os} 21 à 26, remettre le délai de réponse au 31 décembre 2003, tel que proposé par la Municipalité.</i>
<i>Discussion, suite</i>	Claude-Olivier Monot (Soc.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Doris Cohen-Dumani, directrice.
<i>Vote</i>	Au vote, l'amendement de la Commission de gestion (classement) recueille 5 voix favorables, la majorité des membres du Conseil se prononçant contre le classement de ces motions. Au vote, l'amendement de M. Pierre Dallèves (Lib.) recueille une dizaine d'avis favorables ; la grande majorité des membres du Conseil acceptent le délai de réponse proposé par la Municipalité, soit le 31 décembre 2003.
<u>CSP</u>	<u>Motion N^o 38 (Grégoire Junod)</u>
	<u>Grégoire Junod (Soc.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
<i>Amendement</i> <i>Dépôt</i>	<i>Nouveau délai de réponse fixé au 31 décembre 2004.</i>
<i>Vote</i>	Le Conseil, par 43 oui et 8 non, accepte l'amendement de M. Grégoire Junod (Soc.).
<u>Travaux</u>	<u>Motion N^o 58 (Gianni John Schneider)</u>
<i>Discussion</i>	Roland Ostermann (Les Verts).
<u>EJE</u>	<u>Motions N^{os} 61 à 67 (Accueil de la petite enfance)</u>
<i>Discussion</i>	Claude-Olivier Monot (Soc.), Oscar Tosato, directeur.
Discussion générale	Marcelle Foretay-Amy (Les Verts), Georges Glatz (VDC).
<i>Vote</i>	Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, accepte le rapport N ^o 2002/1 amendé, <u>soit, décide</u> :

d'accepter le rapport de la Municipalité sur l'état des motions en suspens, du 3 octobre 2002,

1. avec les délais de réponse suivants :

30 juin 2003 : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 42, 43, 45, 49, 52, 54, 55, 56, 57, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, ainsi que le projet de règlement ;

31 juillet 2003 : 44 ;

30 septembre 2003 : 16, 50, 51, 71 ;

31 octobre 2003 : 15 ;

31 décembre 2003 : 17, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 46, 47, 48, 59, 60, 68, 70 ;

30 juin 2004 : 58 ;

30 septembre 2004 : 53 ;

31 décembre 2004 : 38 ;

2. de classer les motions N^{os} 6, 9, 41, 69.

Rapport s/préavis
N° 2002/42

**Contrôle des conditions de travail au sein des
institutions subventionnées par la Ville de Lausanne**

Réponse à la motion Michel Cornut

Rapportrice : M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.)

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Alma Bucher (VDC), Andrea Egli (POP), Fabrice Ghelfi (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.), Myriam Maurer-Savary (Soc.), Jean-Luc Chollet (VDC), Sylvie Freymond (Les Verts), Géraldine Savary (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.), Jean-Luc Chollet (VDC), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Vote

Le Conseil, sans avis contraires mais avec 6 abstentions, **accepte** la conclusion du rapport-préavis, **soit, décide** :

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion Michel Cornut du 9 juin 1998 demandant à la Municipalité d'étudier l'institution d'une clause sociale régissant les relations entretenues par la Ville avec diverses entreprises ou institutions privées et de proposer un label social.

Rapport s/motion	<p style="text-align: center;">Motion de M^{me} Andrea Eggli pour la création d'un statut de délégué associatif <i><u>Rapportrice</u> : M^{me} Anne Hoefliger (Rad.)</i></p>
Discussion	Eddy Ansermet (Rad.), Myriam Maurer-Savary (Soc.), Andrea Eggli (POP).
Vote	Au vote, le Conseil décide : de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. _____
Motion	de M. Pierre-Henri Loup (Rad.) demandant la restauration de l'église de Montheron.
Discussion préalable	Pierre-Henri Loup (Rad.). Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport. _____
Projet de règlement	de M. Georges Glatz (VDC) et consorts demandant que le registre des intérêts des conseillers communaux soit mis sur le site officiel de la Commune de Lausanne.
Discussion préalable	Georges Glatz (VDC), Philippe Martin (Rad.). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission. _____
Interpellation	de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) relative à l'avenir de la chaire de construction en bois de l'EPFL.
Discussion	Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation. _____
Interpellation	de M ^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) et consorts : « Egalité de traitement de surface : deux poids, deux mesures. »
Discussion	Michelle Tauxe-Jan (Soc.). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation. _____

Interpellation

de M. Alain Bron : « Quel avenir industriel pour la Serpentine ? »

Discussion

Alain Bron (Soc.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Pierre Dallèves (Lib.), Olivier Français, directeur des Travaux.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation.

Clôture

La séance est levée à 23 h 10.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttmann, présidente

Membres absents excusés : Claire Attinger Doepper, Jean-Christophe Bourquin, Maurice Calame, Anne Décosterd, Marc Dunant, Marcelle Foretay-Amy, Robert Fox, Georges Glatz, Fernande Heidegger, Myriam Maurer-Savary, Jean Meylan, Jean Mpoy, Béatrice Salla, Gianni John Schneider, Nelson Serathiuk.

Membres absents non excusés : Françoise Crausaz, Caroline Julita, Antoine Perrin, Solange Peters.

Membres présents	81
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 35, en la salle du Conseil.

Absence excusée

de M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

**Communication
municipale**

29 avril 2003 : Réaménagement et réfection des quais d'Ouchy – Création d'un tronçon pilote du transport public Serpentine – Demande de crédit complémentaire.

**Motion
Dépôt**

de M. Maurice Calame (Lib.) et consorts (5 cosignataires) pour une étude des capacités en matière de salles de spectacles, cette étude débouchant sur une proposition de politique en matière de musiques actuelles.

**Interpellation
Dépôt**

de M. Dino Venezia (Lib.) et consorts (5 cosignataires) : « Syndrome Wasserfallen à Lausanne ? 1^{er} Mai des débordements, incidents au Lausanne Palace. »

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Questions orales

I.

M. Olivier Martin (Rad.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

II.

M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; en l'absence de M. Jean-Jacques Schilt, conseiller municipal concerné, la réponse est reportée.

- III.** M. Béat Sutter (Hors parti) ; en l'absence de M. Jean-Jacques Schilt, conseiller municipal concerné, la réponse est reportée.
- IV.** M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- V.** M^{me} Evelyne Knecht (POP) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- VI.** M^{me} Florence Peiry-Klunge (Rad.) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- VII.** M. Georges Arthur Meylan (Lib.) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- VIII.** M. Gérard Chappuis (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic, puis M. Olivier Français, directeur des Travaux.

**Rapport s/ rapport
N° 2003/1**

Modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne

**Prolongation de la durée des mandats des membres
du Bureau du Conseil communal pour la législature 2002-2006**

Projet de règlement de M. Maurice Calame

Rapporteur : M. Jacques Bonvin (Les Verts)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, avec 1 avis contraire et 3 abstentions, **accepte** les points 1 à 3 des conclusions du rapport, **soit, décide** :

1. de prendre acte des déterminations de la Municipalité sur le projet de règlement de M. Maurice Calame portant modification de l'article 11 du Règlement du Conseil communal de Lausanne par l'introduction d'un alinéa 4bis ;
2. de modifier comme suit le Règlement du Conseil communal :
Article 11, alinéa 4bis (nouveau)
Le président, les vice-présidents, scrutateurs et scrutateurs suppléants élus par le Conseil communal à la fin de l'année 2003 entreront en fonction le 1^{er} mars 2004. Les personnes élues à ces mêmes charges, à la fin de l'année 2004, entreront en fonction le 1^{er} mai 2005, leur mandat se terminant le 30 juin 2006. Le mandat du secrétaire est prolongé jusqu'au 30 juin 2006.
3. de fixer l'entrée en vigueur immédiate de la disposition ci-dessus.

Rapport s/motion

Motion de M^{me} Mireille Cornaz et consorts

« Fumée, alcool, cannabis... délinquance.

Motion demandant à nos Autorités de prendre des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes et lutter contre la délinquance »

Rapporteuse : M^{me} Diane Gilliard (POP)

Amendement de la commission

Prise en considération partielle : « Fumée, alcool, cannabis... Motion demandant à nos Autorités de prendre des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes. »

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), Florence Peiry-Klunge (Rad.), Pierre Payot (POP), Mireille Cornaz (VDC), Diane Gilliard (POP), Fabrice Ghelfi (Soc.), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Françoise Longchamp (Lib.), Doris Cohen-Dumani, directrice.

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** l'amendement de la commission, **soit, décide** :

de prendre partiellement cette motion en considération (*Fumée, alcool, cannabis... Motion demandant à nos Autorités de prendre des mesures pour diminuer leur consommation chez les jeunes.*) et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Rapport s/préavis
N° 2002/55**

Réponse à la motion de M. Jean-Yves Pidoux

« Pour une évaluation des subventions »

Création d'un catalogue

Rapporteur : M. Gérard Chappuis (Soc.)

Discussion

Mireille Cornaz (VDC), Pierre Dallèves (Lib.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Charles-Denis Perrin (Rad.), Marc Vuilleumier (POP), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** la conclusion du rapport-préavis, **soit, décide** :

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Yves Pidoux : « Pour une évaluation des subventions ».

Rapport s/préavis
N° 2002/57

Caserne des pompiers
Réfection du sol de la halle principale des véhicules

Rapporteur : M. Blaise Michel Pitton (Soc.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 125'000.— pour financer la réfection du sol de la halle principale des véhicules de la caserne de la Vigie ;
2. d'amortir annuellement le crédit évoqué sous chiffre 1 à raison de Fr. 25'000.— par la rubrique 2500.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget de la Direction de la sécurité publique ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 2500.390 «Imputations internes» du budget de la Direction de la sécurité publique, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité ;
4. de balancer le compte d'attente, ouvert pour couvrir les frais d'étude, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

Rapport s/pétition

Pétition du Groupe du lac et des loisirs pour invalides – GLLI
(48 signatures)

**Pour que les bons de transport de subissent pas les réductions d'utilisation
signifiées aux utilisateurs par la Direction de la sécurité sociale**

Rapporteuse : M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.)
[remplacée par M. Paul-Louis Christe (Rad.)]

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à la quasi-unanimité, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 litt. b) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/préavis
N° 2002/56

Règlement pour la Municipalité
Prévoyance professionnelle des conseillers municipaux

Rapportrice : M^{me} Graziella Schaller (Lib.)

Amendements de la
commission

Art. 19 – Cumul en cas d'invalidité ou de décès [au lieu de : cumul des prestations]

Les alinéas 1 à 8 restent inchangés.

L'alinéa 9 devient l'alinéa 1 du nouvel art. 20 ci-dessous.

L'alinéa 10 devient l'alinéa 9.

Art. 20 – Cumul en cas de retraite [ancien alinéa 9 de l'art. 19]

L'alinéa 10 de l'art. 19 est repris pour constituer l'alinéa 2 de l'art. 20.

Les art. 20, 21 et 22 deviennent les articles 21, 22 et 23.

Art. 23 – Entrée en vigueur

¹ *Le présent règlement d'application entre en vigueur le 1^{er} août 2003.*

Discussion générale
Entrée en matière

Pierre Dallèves (Lib.), qui demande le vote d'entrée en matière, Roland Ostermann (Les Verts), Dino Venezia (Lib.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, avec 12 avis contraires et 10 abstentions, **accepte** d'entrer en matière sur cet objet.

Discussion

Pension de retraite – Art. 5 – Principe

Daniel Brélaz, syndic, Dino Venezia (Lib.), qui dépose l'amendement suivant :

Amendement
Dépôt

¹ *Le droit à la pension de retraite prend naissance à la fin des rapports de fonction d'un membre de la Municipalité, que ce soit suite à une non-réélection ou à une décision personnelle de renoncer à la fonction, mais à condition que 5 [6] années de magistrature au moins aient été accomplies par l'intéressé et que le membre de la Municipalité soit âgé de 55 [40] ans au moins.*

² *Inchangé*

³ **Abrogé**

⁴ *Inchangé, devient³*

⁵ *Inchangé, devient⁴.*

L'annexe B est supprimée.

Discussion

Daniel Brélaz, syndic, Dino Venezia (Lib.), Daniel Brélaz, syndic.

Vote Le Conseil, à une évidente majorité, avec 25 oui et quelques abstentions, **refuse** l'amendement de M. Dino Venezia (Lib.).

Prestation de libre passage – Art. 19 Cumul de prestations

Discussion Roland Ostermann (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

⁹ *Lorsqu'un ancien membre de la Municipalité, au bénéfice d'une pension de retraite exerce une activité lucrative, sa pension est réduite s'il y a lieu de telle sorte que le produit du travail et la pension ne dépassent pas 100% du dernier traitement indexé selon l'indice des prix à la consommation. Cette mesure s'applique également si la pension de retraite est annulée avec des prestations résultant de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité ou toute autre rente, pension, prestation financière en tenant lieu, reçue en raison d'une autre fonction ou activité, pour lesquelles les primes ou les cotisations ont été payées en tout ou partie par l'employeur.*

Si l'amendement de la commission est accepté, cet amendement portera sur l'art. 20, alinéa 1.

Vote s/amendements Le Conseil, au vote, **accepte** les amendements de la commission à l'article 19.

Art. 20 – Cumul en cas de retraite

Le Conseil, avec 35 oui, 28 non et 10 abstentions, **accepte** l'amendement de M. Roland Ostermann (Les Verts) à l'art. 20, premier alinéa.

Vote s/annexes Le Conseil, avec 15 avis contraires et 10 abstentions, **accepte** les annexes A et B.

Vote s/conclusions Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les points 1, 2 et 3 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'abroger les articles 14 à 22 et l'article 24 du Règlement pour la Municipalité de Lausanne du 14 décembre 1965 ;
2. d'adopter un nouvel article 14 du Règlement pour la Municipalité de Lausanne du 14 décembre 1965, ainsi libellé : « Le Conseil communal de Lausanne édicte un règlement d'application concernant le régime de prévoyance des membres de la Municipalité. » ;
3. d'arrêter comme il suit le Règlement concernant la prévoyance des membres de la Municipalité de Lausanne :

Article premier – Principe

Le présent règlement d'application est édicté par le Conseil communal conformément à l'article 14 du Règlement pour la Municipalité.

Art. 2 – Généralités

- ¹ Le présent régime de prévoyance a pour objet de prémunir les membres de la Municipalité de Lausanne contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès, en assurant des prestations déterminées, conformément aux dispositions du présent règlement.
- ² Le plan de prévoyance adopté par le présent régime est un plan dit « en primauté des prestations ».
- ³ Tout membre de la Municipalité est affilié dans le présent régime de prévoyance dès son entrée en fonction et jusqu'au jour où cessent les rapports de fonction, pour une cause autre que l'invalidité, la retraite ou le décès.

Art. 3 – Contributions et maintien de la prévoyance

- ¹ Les membres de la Municipalité participent à la constitution de leur prévoyance professionnelle en versant à la Caisse communale des contributions égales à 8% de leur traitement.
- ² Lorsque le traitement d'un membre de la Municipalité est réduit, l'assuré peut, avec l'aval de la Municipalité, poursuivre le versement de ses contributions sur la base de son traitement antérieur afin de maintenir son droit à des prestations inchangées.

Art. 4 – Pensions et prestations

- ¹ Les membres de la Municipalité ont droit aux pensions et prestations suivantes :
 - a) pension de retraite ;
 - b) pension d'invalidité ;
 - c) pension de conjoint survivant ;
 - d) pension d'enfant ;
 - e) prestations en cas de divorce ;
 - f) prestation de libre passage ;aux conditions générales définies ci-après.
- ² Les membres de la Municipalité ont également droit aux prestations en cas de divorce en application des dispositions de la Loi fédérale sur le libre passage et de son ordonnance.

Pension de retraite

Art. 5 – Principe

- ¹ Le droit à la pension de retraite prend naissance à la fin des rapports de fonction d'un membre de la Municipalité, que ce soit suite à une non-réélection ou à une décision personnelle de renoncer à la fonction, mais à condition que 6 années de magistrature au moins aient été accomplies par l'intéressé et que le membre de la Municipalité soit âgé de 40 ans au moins.

- ² Si les conditions de l'alinéa 1 sont remplies alors que le membre sortant de la Municipalité est déjà âgé de 55 ans révolus, la pension de retraite annuelle est égale à 5% du dernier traitement par année de magistrature accomplie, mais au maximum à 65% de ce dernier traitement.
- ³ Si les conditions de l'alinéa 1 sont remplies avant que le membre sortant de la Municipalité soit âgé de 55 ans révolus, la pension de retraite annuelle est alors égale à 5% du dernier traitement par année de magistrature accomplie, mais au maximum à 65% de ce dernier traitement, et réduite au moyen de taux actuariels selon annexe B.
- ⁴ Lorsque les rapports de fonction cessent alors que le membre sortant est âgé de 62 ans révolus et plus, et quelle que soit la durée de magistrature accomplie, celui-ci a droit à une pension de retraite égale à 5% du dernier traitement par année de magistrature accomplie mais au maximum à 65% de ce dernier traitement.
- ⁵ Lorsqu'un bénéficiaire d'une pension de retraite est élu à nouveau, sa pension est immédiatement suspendue jusqu'à sa prochaine cessation de fonction. La nouvelle durée de magistrature accomplie est alors prise en considération si le maximum de 65% du dernier traitement n'est pas atteint et jusqu'à cette limite maximum.

Pension d'invalidité

Art. 6 – Principe

- ¹ Le membre de la Municipalité qui doit renoncer définitivement à sa charge pour raison de santé attestée par un certificat médical établi par le médecin-conseil de l'Administration selon des critères analogues à ceux de l'AI est reconnu invalide par le régime de prévoyance.
- ² Le montant annuel de la pension d'invalidité du régime de prévoyance est égal au montant annuel de la pension de retraite que le membre de la Municipalité aurait touchée le premier jour du mois qui suit son 62^e anniversaire s'il était resté en fonction jusqu'à cette date en conservant son dernier traitement.

Art. 7 – Modalités

Le droit à la pension d'invalidité du régime de prévoyance prend naissance le jour où le conseiller municipal met fin à ses rapports de fonction, mais au plus tard au jour de l'ouverture d'un droit à une pension de l'AI et s'éteint le jour où cesse l'invalidité ou au jour du décès de l'invalide.

Pension de conjoint survivant

Art. 8 – Principe

- ¹ Lorsqu'un membre de la Municipalité marié, homme ou femme, actif, invalide ou retraité, décède, son conjoint survivant a droit, à condition de remplir l'une ou l'autre des conditions suivantes:
 - a) il a un ou plusieurs enfants à charge ;
 - b) le mariage a duré au moins 5 ans,à une pension dès le premier jour du mois suivant le décès, mais au plus tôt dès que le droit au traitement du défunt prend fin, et jusqu'à la fin du mois au cours duquel le bénéficiaire décède ou se remarie.

² Le montant annuel de la pension de conjoint survivant est égal :

a) si le conjoint défunt était actif :

à 60% de la pension annuelle de retraite que le conjoint défunt aurait touchée le premier jour du mois qui suit son 62^e anniversaire s'il était resté en fonction jusqu'à cette date en conservant son dernier traitement ;

b) si le conjoint défunt était invalide ou retraité :

à 60% de la pension annuelle d'invalidité ou de retraite qui était assurée au conjoint défunt.

Art. 9 – Epouse divorcée

¹ Au décès d'un membre de la Municipalité ou d'un pensionné, l'épouse divorcée est assimilée à la veuve à condition que le mariage ait duré dix ans au moins et qu'elle soit au bénéfice d'une pension alimentaire ou qu'elle reçoive, en lieu et place de celle-ci, une indemnité en capital.

² La pension servie à l'épouse divorcée est égale à la pension de conjoint survivant ; elle ne peut cependant, ajoutée notamment à des prestations de l'AVS ou de l'AI, dépasser le montant de la pension alimentaire due au moment du décès.

Art. 10 – Remariage du conjoint survivant

Le conjoint survivant qui se remarie a droit à un versement unique égal à 3 pensions annuelles de conjoint survivant, qui met fin à tous ses droits à l'égard du régime de prévoyance.

Pension d'enfant

Art. 11 – Principe

¹ Lorsqu'un membre de la Municipalité, homme ou femme, est mis au bénéfice :

a) de la pension d'invalidité du régime de prévoyance, quel que soit son âge, ou

b) de la pension de retraite du régime de prévoyance, lorsqu'il est âgé de plus de 55 ans,

il a droit à une pension d'enfant pour chacun de ses enfants au sens du présent règlement d'application.

² Lorsqu'un membre de la Municipalité, homme ou femme, actif, invalide ou retraité au sens de l'alinéa 1, décède, chacun de ses enfants a droit à une pension d'enfant.

³ Le droit à la pension d'enfant prend naissance le jour où débute le service de la pension d'invalidité ou de retraite, ou le premier jour du mois suivant le décès, mais au plus tôt dès que le droit au traitement du défunt prend fin, et s'éteint à la fin du mois au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 18 ans.

⁴ Pour les enfants qui font des études, sont en apprentissage ou invalides, le droit à la pension d'enfant s'éteint à la fin des études, de l'apprentissage ou de l'invalidité, mais au plus tard à la fin du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 25 ans. Le mariage de l'enfant met en principe fin au droit à la pension.

⁵ Lorsqu'un enfant bénéficiaire de pension décède, le droit à la pension d'enfant cesse à la fin du mois du décès.

- ⁶ Le montant annuel de la pension d'enfant est égal :
- a) si le membre de la Municipalité est invalide ou retraité au sens de l'alinéa 1 :**
à 20% de la pension annuelle d'invalidité ou de retraite assurée par le régime de prévoyance ;
 - b) si le membre de la Municipalité défunt était actif :**
à 20% de la pension annuelle de retraite que le défunt aurait touchée le premier jour du mois qui suit son 62^e anniversaire s'il était resté en fonction jusqu'à cette date en conservant son dernier traitement ;
 - c) si le membre de la Municipalité défunt était invalide ou retraité au sens de l'alinéa 1 :**
à 20% de la pension annuelle d'invalidité ou de retraite qui était assurée au défunt.
- ⁷ Le montant annuel de la pension d'enfant est doublé pour les enfants dont le père et la mère sont décédés.

Art. 12 – Définition de l'enfant bénéficiaire

Sont considérés comme enfants d'un membre de la Municipalité :

- a) les enfants issus d'un mariage contracté par le membre de la Municipalité ;
- b) les enfants dont la filiation à l'égard du membre de la Municipalité résulte de la naissance ou de l'adoption, ou a été établie par mariage, reconnaissance ou jugement ;
- c) les enfants recueillis à l'entretien desquels le membre de la Municipalité était tenu de pourvoir au jour de son décès, ou est tenu de pourvoir au jour de la naissance de son droit à une pension d'invalidité ou de retraite ;
- d) les enfants à l'entretien desquels le membre de la Municipalité contribue, ou contribuait au jour de son décès, pour une part prépondérante.

Prestations liées à un divorce

Art. 13 – Perte d'années d'assurance

- ¹ Lors du divorce d'un membre de la Municipalité, les prestations de libre passage acquises par le membre de la Municipalité et son ex-conjoint durant le mariage sont partagées conformément aux articles 122, 123, 141 et 142 du Code civil. Le juge notifie d'office au régime de prévoyance le montant à transférer et lui fournit les indications nécessaires au maintien de la prévoyance.
- ² Si une partie de la prestation de libre passage du membre de la Municipalité est transférée en application de l'alinéa 1, le nombre d'années d'assurance révolues lors du divorce est réduit dans la proportion entre le montant attribué à l'ex-conjoint et le montant de la prestation de libre passage calculé lors du divorce conformément à l'article 16. Les années d'assurance ainsi perdues peuvent être rachetées, en tout ou partie, et au comptant ou par acomptes, en application de l'article 14, le membre de la Municipalité devant se prononcer dans les 60 jours suivant la communication du jugement de divorce.

Art. 14 – Rachat d'années d'assurance

- ¹ Seules les années d'assurance perdues en vertu de l'application de l'article 13 alinéa 1 ci-dessus peuvent faire l'objet d'un rachat. Le nombre d'années d'assurance qui peut être racheté est au maximum égal à celui des années perdues.
- ² Le coût du rachat d'une année d'assurance dépend de l'âge du membre de la Municipalité et de son traitement à la date du rachat ; il découle de l'application de la table figurant en annexe A au présent règlement.

Prestation de libre passage

Art. 15 – Fin des rapports de fonction

- ¹ Le membre de la Municipalité dont les rapports de fonction prennent fin avant l'ouverture du droit à la pension de retraite, c'est-à-dire avant que l'une ou l'autre des conditions de l'article 5 alinéa 1 ou 4 ci-avant soit remplie et pour un motif autre que l'invalidité ou le décès, acquiert une prestation de libre passage dont le montant est défini à l'article 16 ci-après. Celle-ci est toujours au moins égale au montant résultant du respect des articles 16 et 17 de la Loi fédérale sur le libre passage.
- ² La prestation de libre passage est exigible lorsque cessent les rapports de fonction. Elle est affectée d'intérêts moratoires dès cette date.

Art. 16 – Montant de la prestation de libre passage

- ¹ Le montant de la prestation de libre passage est égal au traitement, multiplié par le facteur du tarif selon annexe A au présent règlement correspondant à l'âge du membre de la Municipalité à la date où prennent fin les rapports de fonction, puis multiplié par le nombre d'années de magistrature accomplies, mais au maximum 13 années ; d'éventuelles réductions au sens de l'article 13 ayant été préalablement prises en compte.
- ² Si, ensuite de son divorce, le membre de la Municipalité avait décidé d'acheter des années d'assurance en les finançant par acomptes, toutes les années d'assurance dont le rachat avait été convenu sont prises en considération.
- ³ Si, au jour de la fin des rapports de fonction, le membre de la Municipalité n'a pas intégralement financé le rachat d'années d'assurance au sens de l'article 14, le montant unique qu'il devrait payer à cette date pour s'acquitter du solde de sa dette est déduit du montant découlant de l'application de l'alinéa 1.

Art. 17 – Modalités de versement de la prestation de libre passage

- ¹ Le régime de prévoyance communiqué au membre sortant de la Municipalité le montant de sa prestation de libre passage et invite celui-ci à lui fournir, dans les trente jours, les renseignements nécessaires quant à son affectation selon les alinéas 2 et 3 ci-après.
- ² Si le membre sortant de la Municipalité entre au service d'un nouvel employeur la prestation de libre passage est transférée à l'institution de prévoyance de ce dernier, selon les indications fournies au régime de retraite par le membre sortant de la Municipalité.

³ Si le membre sortant de la Municipalité n'entre pas au service d'un nouvel employeur, pour s'acquitter de son obligation correspondant à la prestation de libre passage du membre de la Municipalité, le régime de prévoyance constitue en faveur du membre sortant de la Municipalité une créance en prestations futures envers l'institution de prévoyance d'un autre employeur, une compagnie d'assurance soumise à surveillance, les Retraites Populaires ou également une banque satisfaisant aux conditions fixées par le Conseil fédéral. Demeurent réservées les circonstances particulières consécutives à un transfert à une autre collectivité publique.

⁴ L'article 18 est réservé.

Art. 18 – Paiement en espèces

¹ Le membre sortant de la Municipalité peut exiger le paiement en espèces de sa prestation de libre passage :

- a) lorsqu'il quitte définitivement la Suisse ;
- b) lorsqu'il s'établit à son compte et n'est plus soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire ;
- c) lorsque le montant de la prestation de libre passage est inférieur à celui de la cotisation annuelle du membre de la Municipalité en vigueur au jour de la fin des rapports de fonction.

² Si le membre sortant de la Municipalité est marié, le paiement en espèces ne peut intervenir qu'avec le consentement écrit de son conjoint. Si ce consentement ne peut être obtenu ou si le conjoint le refuse sans motif légitime, le membre de la Municipalité peut en appeler au tribunal.

³ La Municipalité est habilitée à exiger toutes preuves qu'elle juge utiles et à différer le paiement jusqu'à leur présentation.

Art. 19 – Cumul en cas d'invalidité ou de décès

¹ Si le montant total constitué par les prestations dues par le régime de retraite à un invalide ou aux survivants d'un membre de la Municipalité défunt, augmenté des prestations de tiers énumérées à l'alinéa 2, excède 100% du dernier traitement annuel indexé selon l'indice des prix à la consommation, la Municipalité est habilitée à réduire à due concurrence les prestations du régime de retraite.

² Les prestations de tiers prises en compte sont :

- les prestations de l'assurance-vieillesse et survivants et de l'assurance-invalidité fédérales ;
- les prestations servies en application de la Loi fédérale sur l'assurance-accidents ;
- les prestations de l'assurance militaire ;
- les prestations de toute institution d'assurance ou de prévoyance qui ont été financées en tout ou partie par la Ville de Lausanne ;
- les revenus provenant d'une activité lucrative quelle qu'elle soit, ou les indemnités qui en tiennent lieu ;

- les revenus qu'un invalide total ou partiel retire de l'exercice d'une activité lucrative.
- ³ En dérogation à l'alinéa 2, les allocations pour impotents ainsi que les indemnités pour atteinte à l'intégrité ne sont pas prises en compte. Les prestations dues à la veuve et aux orphelins sont cumulées.
- ⁴ Si l'assurance-accidents ou l'assurance militaire refuse ou réduit ses prestations parce que le cas d'assurance a été provoqué par la faute de l'ayant droit, les pleines prestations assurées sont prises en compte pour la détermination du cumul.
- ⁵ Si une institution visée à l'alinéa 2 verse un capital, ce dernier est transformé en rentes selon les bases techniques du régime de retraite pour la détermination du cumul.
- ⁶ Si l'assurance-accidents ou l'assurance militaire poursuit le versement d'une pension d'invalidité au-delà du jour de la retraite réglementaire, la pension de retraite due dès cette date par le régime de retraite est considérée comme une pension d'invalidité pour l'application des dispositions ci-dessus.
- ⁷ Si les prestations du régime de retraite sont réduites, elles le sont toutes dans la même proportion.
- ⁸ Le montant de la réduction sera revu chaque année, compte tenu de l'évolution générale des traitements d'une part, des prestations d'autre part, voire de la perte ou de l'ouverture du droit à une prestation.
- ⁹ La part des prestations assurées mais non versées reste acquise au régime de retraite.

Art. 20 – Cumul en cas de retraite

- ¹ Lorsqu'un ancien membre de la Municipalité, au bénéfice d'une pension de retraite exerce une activité lucrative, sa pension est réduite s'il y a lieu de telle sorte que le produit du travail et la pension ne dépassent pas 100% du dernier traitement indexé selon l'indice des prix à la consommation. Cette mesure s'applique également si la pension de retraite est annulée avec des prestations résultant de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité ou toute autre rente, pension, prestation financière en tenant lieu, reçue en raison d'une autre fonction ou activité, pour lesquelles les primes ou les cotisations ont été payées en tout ou partie par l'employeur.
- ² La part des prestations assurées mais non versées reste acquise au régime de retraite.

Art. 21 – Couverture prolongée

- ¹ Si, durant le mois suivant la fin des rapports de fonction, le membre sortant de la Municipalité n'est pas lié à un nouvel employeur par un contrat de travail, et s'il décède ou est atteint d'une incapacité de travail qui provoque ultérieurement son décès, ou sa mise au bénéfice de la pension d'invalidité par l'assurance-invalidité fédérale, les prestations servies par le régime de retraite sont celles qui étaient assurées le jour où les rapports de fonction ont pris fin.

- ² Si le régime de retraite est appelé à intervenir en application de l'alinéa 1, et si la prestation de libre passage a déjà été attribuée, le régime de retraite exigera sa restitution ; à défaut de restitution, le régime de retraite réduira à due concurrence le montant des prestations.

Dispositions finales

Art. 22 – Disposition transitoire

Le droit à une rente différée au sens de l'article 22 alinéa 1 du Règlement de la Municipalité dans sa version de novembre 1997 est garanti pour les membres de la Municipalité âgés de moins de 55 ans lors de l'entrée en vigueur des présentes dispositions et ayant déjà accompli 4 années de mandat au moins lors de leur départ de la Municipalité.

Art. 23 – Entrée en vigueur

- ¹ Le présent règlement d'application entre en vigueur le 1^{er} août 2003.
- ² Il remplace les articles 15 à 22 ainsi que l'article 24 du Règlement pour la Municipalité de Lausanne du 14 décembre 1965 dans sa version de novembre 1997.

Rapport s/motion

Motion de M. Pierre Payot et consorts

**demandant la modération des augmentations de traitement des membres de la
Municipalité et des hauts fonctionnaires**

Rapportrice : M^{me} Géraldine Savary (Soc.)

Amendement de la commission

*Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à
douze mois.*

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), qui dépose l'amendement suivant :

Amendement Dépôt

*Suppression, dans le titre de la motion, des termes : « des membres de la
Municipalité ».*

Discussion, suite

Serge Segura (Rad.), qui demande le classement de la motion, Pierre Payot (POP).

Votes

Le Conseil, à une évidente majorité, avec 10 oui, **refuse** l'amendement de M^{me} Françoise Longchamp (Lib.).

Au vote, la prise en considération de cette motion recueille 29 voix, 32 membres du Conseil se prononcent en faveur du classement ; 8 conseillers s'abstiennent. Ainsi, le Conseil **décide** :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Rapport s/préavis
N° 2002/60

Palais de justice de Montbenon

Demande de crédit complémentaire

Rapporteur : M. Pierre Santschi (Les Verts)

Discussion

Georges Arthur Meylan (Lib.), Claude-Olivier Monot (Soc.), Alain Hubler (POP), Thérèse de Meuron (Rad.), Olivier Français, directeur des Travaux.

Vote

Le Conseil, par 26 oui, 22 non et 20 abstentions, **accepte** le point 1 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à une évidente majorité, avec 3 avis contraires et 15 abstentions, **accepte** le point 2 des conclusions du préavis, **soit décide** :

1. de ratifier les dépenses engagées par la Municipalité pour la restauration du Palais de justice de Montbenon en lui allouant à cet effet un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'906'623.20 ;
2. de prendre acte que le montant de la subvention et de la participation cantonales de Fr. 1'966'828.50 a été porté en amortissement du crédit alloué.

Rapport s/préavis
N° 2002/62

Plan partiel d'affectation

concernant les parcelles comprises entre la place du Port, l'avenue d'Ouchy, le chemin de Beau-Rivage et l'avenue des Oscherins

Addenda au plan partiel d'affectation N° 694 du 20 avril 1998

Rapporteuse : M^{me} Florence Germond (Soc.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 6 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation concernant les parcelles comprises entre la place du Port, l'avenue d'Ouchy, le chemin de Beau-Rivage et l'avenue des Oscherins ; addenda au plan partiel d'affectation N° 694 du 20 avril 1998 ;
2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
4. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « Dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;

./.

5. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 3 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
6. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

**Rapport s/préavis
N° 2003/3**

**Place de la Riponne 10 à Lausanne
Rénovation et transformation du cinéma Romandie**

Rapporteur : M. Claude-Olivier Monot (Soc.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 5 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'adopter le projet de rénovation et de transformation de la salle de cinéma Romandie et des WC publics, sis place de la Riponne 10 ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit de Fr. 4'570'000.— dont :
 - a) Fr. 1'500'000.— seront portés au débit du compte « Immeubles du patrimoine financier de la Bourse communale » à titre de plus-value ;
 - b) Fr. 3'000'000.— seront portés en augmentation des investissements du patrimoine administratif à amortir de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, Service immobilier ;
 - c) Fr. 70'000.— seront portés en augmentation des investissements du patrimoine administratif à amortir de la Direction des travaux, Service des routes et voirie ;
3. d'amortir annuellement les montants indiqués sous chiffres 2b) et 2c) de la manière suivante :
 - a) Fr. 300'000.— par la rubrique 3301.331 du budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, Service immobilier ;
 - b) Fr. 7000.— par la rubrique 4200.331 du budget de la Direction des travaux, Service des routes et voirie ;
4. de faire figurer les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 respectivement sous la rubrique 3301.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, Service immobilier pour les postes 2a) et 2b) et sous la rubrique 4200.390 « Imputations internes » du budget de la Direction des travaux, Service des routes et voirie pour le poste 2c) ;
5. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par le prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 2.

Rapport s/préavis
N° 2003/5

Construction d'une chaufferie à Malley
Demande de crédit complémentaire
Rapportrice : M^{me} Mireille Cornaz (VDC)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 3 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 240'000.— pour les travaux mentionnés ci-dessus, somme à porter au débit du compte « Chaufferie de Malley » du bilan du Service du gaz et du chauffage à distance des Services industriels de Lausanne ;
2. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 1 ci-dessus à raison de Fr. 12'000.— par la rubrique 7412.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget des Services industriels de Lausanne, Service du gaz et du chauffage à distance ;
3. de faire figurer sous la rubrique 7412.390 « Imputations internes » du budget des Services industriels de Lausanne, Service du gaz et du chauffage à distance, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

Motion

de M. Jacques Bonvin (Les Verts) et consorts pour l'étude des possibilités de migration de l'informatique communale vers les logiciels libres et les systèmes ouverts.

Discussion préalable

Jacques Bonvin (Les Verts).

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion

de M. Pierre Payot (POP) et consorts demandant l'étude d'un accès au passage pour piétons ouest de Saint-François depuis la rue Pépinet.

Discussion préalable

Pierre Payot (POP), Fabrice Ghelfi (Soc.).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M^{me} Christina Maier (Les Verts) : « Caisse de pensions du personnel de la Ville de Lausanne et développement durable (suite)... »

Discussion préalable

La discussion n'est pas demandée.

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion	de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) et consorts demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de ne pas repourvoir un poste laissé vacant par le départ ou la mise à la retraite d'un collaborateur communal.
Discussion préalable	La discussion n'est pas demandée. Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.
Interpellation	de M. Pierre Dallèves (Lib.) : « Création du nouveau Service de la petite enfance : quelles limites à l'inflation administrative ? »
Discussion	<u>Pierre Dallèves (Lib.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que toute création d'un nouveau service de l'Administration communale fasse l'objet d'un débat approfondi au sein de la Commission de gestion.</i>
Discussion	Claude-Olivier Monot (Soc.), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
Vote	Le Conseil, à une évidente majorité, avec 20 oui, sans abstentions, refuse la résolution de M. Pierre Dallèves (Lib.).
Interpellation	de M ^{me} Sylvie Freymond (Les Verts) : « Lausanne peut-elle contribuer à soutenir la recherche médico-scientifique ? »
Discussion	Sylvie Freymond (Les Verts). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité.
Interpellation Développement	M. Dino Venezia (Lib.) développe son interpellation urgente intitulée : « Syndrome Wasserfallen à Lausanne ? 1 ^{er} Mai des débordements, incidents au Lausanne Palace. »
Déclaration	de M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, qui répondra ultérieurement aux questions de l'interpellateur.

Clôture

La séance est levée à 22 h 50.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente

Membres absents excusés : Sylvianne Bergmann, Eric Blanc, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Pierre Dallèves, Marcelle Foretay-Amy, Florence Germond, Anne Hoefliger, Grégoire Junod, Pierre-Henri Loup, Antoine Rudasigwa, Gianni John Schneider, Béat Sutter.

Membres absents non excusés : Antoine Perrin, Solange Peters.

Membres présents	86
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Décès

le 14 mai dernier, de M. Daniel Guttman, père de M^{me} Martine Fiora-Guttman, présidente. M. Daniel Brélaz, syndic, rend hommage au disparu et invite le Conseil à observer un instant de silence.

**Motion
Retrait**

de M. Alain Hubler (POP) et consorts pour une participation majoritaire de la Ville au Lausanne-Sports Vaud Foot SA. (Courriel du 3 juin 2003.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2003/10 et 2003/13. (28 mai 2003.)

**Communications
municipales**

- 30 avril 2003 : Recensement fédéral de la population.
- 19 mai 2003 : Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo 02 pour une nouvelle salle de concert. Parcelle N^o 891, sise à Sévelin 36.
- 19 mai 2003 : Réorganisation du Service de la jeunesse et des loisirs – Désignation d'une nouvelle chef de service.
- 27 mai 2003 : Réglementation sur les établissements et tarifs.

**Question
Réponse**

à la question orale de M^{me} Andrea Egli (POP) à propos des risques liés à une gestion informatique des ressources humaines.

Projet de règlement Dépôt	de M. Georges Arthur Meylan (Lib.) et consorts (3 cosignataires) relatif aux crédits complémentaires. _____
Projet de règlement Dépôt	de M. Georges Arthur Meylan (Lib.) et consorts (4 cosignataires) pour une information exhaustive du Conseil communal. _____
Motion Dépôt	de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) et consorts (3 cosignataires) pour la mise en place d'un système de gestion performant facilitant à la fois le travail de la Ville et celui des institutions bénéficiant de subventions. _____
Motion Dépôt	de M. Dino Venezia (Lib.) : « Non à la retraite à 40 ans pour les conseillers municipaux. Non à un système de retraite incitant à la démagogie. » _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) et consorts (4 cosignataires) au sujet des dates d'affichage électoral de cet automne. L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Interpellation Dépôt	de M. Maurice Calame (Lib.) et consorts (4 cosignataires) : « Manifestations du G8 : pourquoi avoir sacrifié l'avenue de Cour ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) et consorts (4 cosignataires) : « Tridel : suite mais pas fin. » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Questions orales	
I.	M ^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
II.	M ^{me} Aline Gabus (POP) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
III.	M. Gérard Chappuis (Soc.) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
IV.	M ^{me} Mireille Cornaz (VDC) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
V.	M. Jacques Pernet (Rad.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

VI. M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

**Rapport s/préavis
N° 2003/10**

**Immeubles rue Centrale 34/rue du Rôtillon 7 : îlot A et
rue Centrale 24/ruelle du Flon 7 : îlot B'**
Démolition d'immeubles au lieu-dit « Le Rôtillon » à Lausanne
Rapporteur : M. Marc-Olivier Buffat (Rad.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, avec 5 avis contraires et 6 abstentions, **accepte** les points 1 à 5 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'adopter le projet de démolition des immeubles sis rue Centrale 24/ruelle du Flon 7, rue du Rôtillon 7 et rue Centrale 34 ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit de Fr. 570'000.— porté en augmentation des investissements du patrimoine administratif à amortir ;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 2 à raison de Fr. 114'000.— par la rubrique 3301.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service immobilier ;
4. de faire figurer sous la rubrique 3301.390 « Imputations internes » du budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service immobilier, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de porter en amortissement dudit crédit les participations qui seront versées par les superficiaires concernés par les travaux prévus au point 1.

**Rapport s/préavis
N° 2003/13**

Rue du Tunnel
Tronçon compris entre les N^{os} 5 et 20
**Renouvellement des conduites industrielles et
réfection de la chaussée et des trottoirs**
Rapporteur : M. Pierre Payot (POP)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'adopter le projet de réfection de la chaussée de la rue du Tunnel, entre les N^{os} 5 et 20 ;
2. d'allouer à la Municipalité pour la réalisation de ce projet, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 530'000.— réparti comme il suit :
 - Fr. 500'000.— pour le Service des routes et voirie ;
 - Fr. 30'000.— pour le Service de la circulation ;
3. d'amortir annuellement le crédit susmentionné, à raison de :
 - Fr. 25'000.— par la rubrique 4200.331 pour le Service des routes et voirie ;
 - Fr. 3'000.— par la rubrique 2600.331 pour le Service de la circulation ;
4. de faire figurer sous les rubriques 4200.390 et 2600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités.

Rapport s/préavis
N° 2002/61

**Travaux de rénovation de la Maison Gaudard
et installation du Musée des arts décoratifs (aujourd'hui Mu.dac)**

Demande de crédit complémentaire

Rapporteuse : M^{me} Andrea Eggli (POP)

Discussion

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Jean Meylan (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Vote

Le Conseil, avec 7 avis contraires et 10 abstentions, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 255'000.— pour les travaux de rénovation de la Maison Gaudard et l'installation du Musée des arts décoratifs, sis à la place de la Cathédrale 6.

Rapport s/motion

Motion de M. Alain Hubler et consorts
Pour un Grand-Lausanne démocratique et participatif

Rapporteur : M. Georges Glatz (VDC)

Amendement de la commission

Le délai de réponse à ladite motion est fixé à 3 ans.

Discussion

Pierre Santschi (Les Verts), Georges Glatz (VDC), Alain Hubler (POP), qui dépose le sous-amendement suivant :

Sous-amendement <i>Dépôt</i>	<i>Le délai de réponse à ladite motion est fixé à 6 mois.</i>
Discussion, suite	Nicole Grin (Lib.), Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (POP), Daniel Brélaz, syndic.
Vote	Au vote, 23 membres du Conseil se prononcent en faveur d'un délai de réponse de 6 mois, le délai de réponse de 3 ans recueillant 48 voix favorables ; 5 membres du Conseil s'abstiennent. Ainsi, le Conseil décide : de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à trois ans.
Rapport s/préavis N° 2003/4	Piscine olympique couverte Réponse à la motion de M^{me} Eliane Rey <u>Rapporteur</u> : M. Gilles Meystre (Rad.)
Discussion	<u>Isabelle Truan (Lib.)</u> , qui dépose le vœu suivant :
Vœu	<i>Le Conseil communal demande à la Municipalité de Lausanne de ne pas classer la motion, mais, le moment venu, de l'intégrer et de l'examiner lors de la définition des priorités de sa politique d'investissements en matière de réalisations ou de rénovations des grandes installations sportives lausannoises.</i>
Discussion, suite	Marc-Olivier Buffat (Rad.), Sylvie Favre (Soc.), Georges Arthur Meylan (Lib.), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
Vote	Le Conseil, à une évidente majorité, avec quelques avis contraires et 2 abstentions, accepte la conclusion du préavis, soit, décide : d'approuver la réponse à la motion de M ^{me} Eliane Rey, du 8 juin 2001, demandant l'examen de l'opportunité de construire une piscine olympique couverte à Lausanne. <i>Le Conseil, par 44 oui, 25 non et 10 abstentions, accepte le vœu déposé par M^{me} Isabelle Truan (Lib.) :</i> Vœu « Le Conseil communal demande à la Municipalité de Lausanne de ne pas classer la motion, mais, le moment venu, de l'intégrer et de l'examiner lors de la définition des priorités de sa politique d'investissements en matière de réalisations ou de rénovations des grandes installations sportives lausannoises. »

Rapport s/pétition

Pétition de M. Kyril Carl Gossweiler

« Pour les enfants au travail »

Rapporteur : M. Roger Cosandey (Soc.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, avec 1 avis contraire et sans abstentions, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 litt. b) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/motion

Motion de M^{me} Géraldine Savary et consorts

pour des éducateurs à la rencontre des jeunes

Rapporteur : M. Roger Cosandey (Soc.)

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), Géraldine Savary (Soc.), Maurice Calame (Lib.), Marc Dunant (Soc.).

Vote

Le Conseil, avec une dizaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Rapport s/préavis
N° 2003/7**

Plan partiel d'affectation

concernant les limites des constructions sur l'avenue de France

Modification partielle du plan légalisé N° 439

Acte de vente et pacte d'emption

Rapporteur : M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 8 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation concernant les limites des constructions sur l'avenue de France ; modification partielle du plan légalisé N° 439 ;

./.

2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à l'opposition déposée pendant l'enquête publique ;
4. d'approuver la convention entre la Ville de Lausanne et le propriétaire de la parcelle N° 1035 telle qu'elle figure au chapitre 6 ;
5. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
6. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
7. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
8. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Motion

de M. Maurice Calame (Lib.) et consorts pour une étude des capacités en matière de salles de spectacles, cette étude débouchant sur une proposition de politique en matière de musiques actuelles.

**Discussion
préalable**

Jean-Christophe Bourquin (Soc.).

Cette motion est transmise directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation

de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) concernant la flotte des tl, la pollution atmosphérique et les projets liés à la mise en place d'un nouveau réseau.

Discussion

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Yves Pidoux (Les Verts).

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation

de M^{me} Andrea Eggli (POP) et consorts : « Comment mieux organiser une fête de famille grâce à l'émolument fixé par la Police du commerce. »

Discussion

Andrea Eggli (POP), qui dépose la résolution suivante :

Résolution <i>Dépôt</i>	<p><i>Le Conseil communal souhaite :</i></p> <ol style="list-style-type: none"><i>1. que la Municipalité traite en priorité les travaux sur la procédure d'annonces lors de locations de salles à des tiers ;</i><i>2. que la Municipalité trouve une solution pour ne pas grever la location des salles lorsqu'il s'agit de réunions privées, non ouvertes au public, sans entrée payante ni collecte ;</i><i>3. que la Municipalité abandonne la perception de ce nouvel émolument lors de locations de salles des centres de loisirs lorsqu'il s'agit de réunions privées, non ouvertes au public, sans entrée payante ni collecte, tant qu'une solution concertée ne sera trouvée.</i>
<i>Discussion</i>	Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
<i>Vote</i>	Le Conseil, avec une vingtaine d'avis contraires et 6 abstentions, adopte la résolution de M ^{me} Andrea Eggli (POP).
Interpellation	de M. Dino Venezia (Lib.) et consorts : « Syndrome Wasserfallen à Lausanne ? 1 ^{er} Mai des débordements, incidents au Lausanne Palace. »
Réponse municipale	Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
<i>Discussion</i>	Dino Venezia (Lib.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Pierre Payot (POP), Doris Cohen-Dumani, directrice, Dino Venezia (Lib.).
Interpellation Développement	M. Maurice Calame (Lib.) développe son interpellation urgente intitulée : « Manifestations du G8 : pourquoi avoir sacrifié l'avenue de Cour ? »
Réponse municipale	M. Daniel Brélaz, syndic.
<i>Discussion</i>	Alain Hubler (POP), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Georges Glatz (VDC), Gilles Meystre (Rad.), Nicole Grin (Lib.), Pierre Payot (POP), Fabrice Ghelfi (Soc.), Jacques Pernet (Rad.), Dino Venezia (Lib.), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, Daniel Brélaz, syndic, Georges Glatz (VDC), Daniel Brélaz, syndic, Maurice Calame (Lib.).
	Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.
Interpellation Développement	M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) développe son interpellation urgente au sujet des dates d'affichage électoral de cet automne.

8^e séance du mardi 3 juin 2003

Réponse municipale

M. Olivier Français, directeur des Travaux.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Interpellation
Développement**

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) développe son interpellation urgente intitulée :
« Tridel : suite mais pas fin. »

Réponse municipale

M. Olivier Français, directeur des Travaux.

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), Pierre Payot (POP), Françoise Longchamp (Lib.),
Olivier Français, directeur.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Clôture

La séance est levée à 23 h 15.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttmann, présidente

Membres absents excusés : Jacques Bonvin, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Georges Glatz, Fernande Heidegger, Grégoire Junod, Françoise Longchamp, Jacques Pernet, Serge Segura, Nelson Serathiuk.

Membres absents non excusés : Aline Gabus, Antoine Perrin, Solange Peters, Filip Uffer.

Membres présents	87
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Démission

de M. Jean-Pierre Bébox (Rad.) de la Commission permanente des finances. (Lettre du 17 juin 2003.)

**Pétition
Dépôt**

du POP (1000 signatures) demandant l'annulation du Sommet du G8 à Evian. Cette pétition, déposée le 5 juin, dont l'objet – caduc – relève de la compétence de la Confédération, sera transmise au Conseil d'Etat.

**Pétition
Dépôt**

de M^{me} Françoise Girardet, Pierre Payot et consorts (1015 signatures) pour la remise en service d'un funiculaire place du Vallon–Signal de Sauvabelin. Cette pétition sera transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communication
municipale**

6 juin 2003 : Changement d'appellation du Bureau des emplois temporaires (BPO) : Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL).

**Motion
Dépôt**

de M. Marc-Olivier Buffat (Rad.) en faveur de l'octroi d'un crédit d'étude destiné à l'établissement d'un avant-projet de plan de réalisation et d'étude d'implantation d'une piscine olympique couverte à Lausanne, notamment en collaboration avec Lausanne Région.

Motion
Dépôt

de M^{me} Isabelle Truan (Lib.) : « Programmation d'une piscine olympique. »

Interpellation
Dépôt

de M. Marc-Olivier Buffat (Rad.) et consorts (4 cosignataires) : « Dommages consécutifs aux manifestations anti-G8 à Lausanne. »

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Interpellation
Dépôt

de M. Filip Uffer : « Violence à l'école et sur le chemin de l'école. »

Questions orales

- I.** M. Gianni John Schneider (Soc.) ; M^{me} Eliane Rey, directrice des Services industriels.
- II.** M. Béat Sutter (Hors parti) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- III.** M. Charles-Denis Perrin (Rad.) ; M^{me} Eliane Rey, directrice des Services industriels.
- IV.** M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- V.** M. Pierre-Henri Loup (Rad.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- VI.** M. Pierre Santschi (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- VII.** M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- VIII.** M^{me} Andrea Egli (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
-

Rapport s/motion

**Motion de M^{me} Claire Attinger Doepper
pour étendre l'offre de notre bibliothèque municipale
au multimédia et à l'Internet**

Rapporteur : M. Pierre-Henri Loup (Rad.)

**Amendement de la
commission**

Modification du titre : 'Pour étudier le coût et la faisabilité afin d'étendre l'offre de notre bibliothèque municipale au multimédia et à l'Internet'.

Discussion

Dino Venezia (Lib.), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

Prise en considération partielle de la motion : 'Pour étendre l'offre de notre bibliothèque municipale au multimédia'.

Discussion, suite

Claire Attinger Doepper (Soc.), Pierre Payot (POP), Alma Bucher (VDC).

Vote

Au vote, 35 membres du Conseil se prononcent en faveur de la prise en considération totale de la motion, 38 pour la prise en considération partielle ; 8 conseillers s'abstiennent. Ainsi, le Conseil **décide** :

de prendre partiellement cette motion en considération (*Pour étendre l'offre de notre bibliothèque municipale au multimédia*) et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/motion

Motion de M^{me} Françoise Crausaz et M. Gilles Meystre

**« Une série d'émissions qui dévoile et fait vivre les différents quartiers
lausannois : un outil d'intégration aujourd'hui et de mémoire demain »**

Rapporteur : M. Robert Fox (Lib.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à une large majorité, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/préavis
N° 2002/59

**Construction d'une salle omnisports pour l'établissement secondaire
C. F. Ramuz et le collège du Vieux-Moulin**

Demande de crédit d'ouvrage

Rapporteur : M. Jean-Pierre Béboux (Rad.)

**Amendement de la
commission**

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de [Fr. 16'910'000.—] Fr. 15'695'000.—, destiné à la construction d'une salle omnisports au Vieux-Moulin ;*
2. *d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de [Fr. 676'400.—] Fr. 627'800.— par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires.*

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Philippe Mivelaz (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Monique Cosandey (Soc.), Christina Maier (Les Verts), qui dépose le sous-amendement suivant :

**Sous-amendement
Dépôt**

1. *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 15'995'000.— [Fr. 15'695'000.— + Fr. 300'000.—], destiné à la construction d'une salle omnisports au Vieux-Moulin ; ce montant couvre également l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques (300 m²) pour produire de l'énergie électrique pour un coût de Fr. 300'000.— ;*
2. *d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 639'800.— par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires.*

Discussion, suite

Alma Bucher (VDC), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Jean-Pierre Béboux (Rad.), Pierre Payot (POP), Christina Maier (Les Verts).

Vote

Le Conseil, par 32 oui, 40 non et 7 abstentions, **refuse** l'amendement de M^{me} Christina Maier (Les Verts) au point 1 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec 2 avis contraires et 5 abstentions, **accepte** l'amendement de la commission au point 1 des conclusions du préavis.

Le Conseil, dans les mêmes proportions, **accepte** l'amendement de la commission au point 2 des conclusions du préavis.

Le Conseil, sans avis contraires mais avec 7 abstentions, **accepte** les points 3 à 5 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec 2 avis contraires et 5 abstentions, **accepte** les conclusions du préavis N° 2002/59, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 15'695'000.—, destiné à la construction d'une salle omnisports au Vieux-Moulin ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 627'800.— par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits figurant sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1 ci-dessus ;
5. de porter en amortissement du crédit ci-dessus les subventions attendues de l'Etat.

Rapport s/préavis
N° 2003/16

Centre de vie infantine des Bergières

Demande d'un crédit complémentaire

Nouvelle extension de la capacité d'accueil

Rapporteur : M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts)

Discussion

Andrea Egli (POP).

Vote

Le Conseil, sans avis contraires mais avec une dizaine d'abstentions, **accepte** successivement les points 1 à 5 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 207'000.— pour la transformation des aménagements intérieurs, l'adaptation aux normes d'hygiène et l'extension de la capacité d'accueil du centre de vie infantine des Bergières de 86 à 100 places ;
2. d'allouer à la Municipalité un nouveau crédit d'investissement du patrimoine administratif (y compris le mobilier) de Fr. 251'000.— pour procéder aux travaux nécessaires pour augmenter la capacité d'accueil du centre de vie infantine des Bergières de 100 à 136 places ;
3. d'amortir annuellement les crédits prévus sous chiffres 1 et 2, à raison respectivement de Fr. 42'000.— et de Fr. 25'100.— par la rubrique 5601.331 du budget du Service de la jeunesse et des loisirs ;
4. de faire figurer sous la rubrique 5601.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffres 1 et 2 ;
5. d'accorder un crédit spécial de Fr. 264'100.—, compensé partiellement par des recettes de Fr. 59'600.—, sur le budget de fonctionnement de 2003 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, à répartir sous les rubriques suivantes :

	5601.301	« Traitements »	Fr.	208'800.—
	5601.303	« Cotisations aux assurances sociales »	Fr.	14'200.—
	5601.304	« Cotisations à la Caisse de pensions »	Fr.	26'400.—
	5601.313	« Marchandises »	Fr.	14'700.—
	5601.434	« Redevances et prestations facturées »	Fr.	59'600.—
	—————			
Projet de règlement	de M. Georges Arthur Meylan (Lib.) relatif aux crédits complémentaires.			
<i>Discussion préalable</i>	Pierre Santschi (Les Verts). Ce projet de règlement est renvoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport.			
	—————			
Projet de règlement	de M. Georges Arthur Meylan (Lib.) pour une information exhaustive du Conseil communal.			
<i>Discussion préalable</i>	La discussion préalable n'est pas demandée. Ce projet de règlement est renvoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport.			
	—————			
Motion	de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) et consorts pour la mise en place d'un système de gestion performant, facilitant à la fois le travail de la Ville et celui des institutions bénéficiant de subventions.			
<i>Discussion préalable</i>	Charles-Denis Perrin (Rad.), Andrea Egli (POP). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.			
	—————			
Motion	de M. Dino Venezia (Lib.) : « Non à la retraite à 40 ans pour les conseillers municipaux. Non à un système de retraite incitant à la démagogie. »			
<i>Discussion préalable</i>	Sylvianne Bergmann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic. Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.			
	—————			
Interpellation Développement	M. Marc-Olivier Buffat développe son interpellation urgente intitulée : « Dommages consécutifs aux manifestations anti-G8 à Lausanne. »			
<i>Réponse</i>	M. Daniel Brélaz, syndic.			
<i>Discussion</i>	<u>Marc-Olivier Buffat (Rad.)</u> , qui dépose la résolution suivante :			

Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité étudie toutes possibilités d'indemniser les commerçants et les entreprises qui auraient subi un dommage suite à l'organisation du Sommet du G8, que cela soit dans le périmètre de sécurité ou dans le périmètre de l'avenue de Cour, où des dégâts ont été commis et ce, en collaboration avec le Canton de Vaud, la Confédération, voire l'Etat français.</i>
Discussion, suite	Daniel Brélaz, syndic, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Pierre Payot (POP), Daniel Brélaz, syndic.
Vote	Le Conseil, à une large majorité, refuse la résolution de M. Marc-Olivier Buffat (Rad.).
Interpellation	de M. Roland Ostermann (Les Verts) : « Schizophrénie et éthique en matière d'affichage. »
Discussion	Jean-Christophe Bourquin (Soc.), <u>Roland Ostermann (Les Verts)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal invite la Municipalité à revoir la convention d'affermage de la publicité qui la lie à la SGA afin d'élargir le champ des affiches choquantes soumises à autorisation et de l'étendre en particulier à celles qui prônent le petit crédit.</i>
Discussion, suite	Olivier Français, directeur des Travaux.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte la résolution de M. Roland Ostermann (Les Verts).
Interpellation	de M ^{me} Evelyne Knecht et consorts : « Quel avenir pour la Pinte Besson ? ».
Discussion	<u>Evelyne Knecht (POP)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que le délégué à la protection du patrimoine bâti intervienne auprès du conservateur cantonal des Monuments historiques pour reprendre l'étude faite en 1995 sur les 'bistrots, pintes et autres établissements publics lausannois' afin de trouver une véritable solution pour préserver la valeur patrimoniale et culturelle des vieux bistrots de notre ville.</i>
Vote	Le Conseil, au vote, accepte la résolution de M ^{me} Evelyne Knecht (POP).

Interpellation

de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) : « Requérants d'asile : Lausanne peut-elle s'inspirer de Zurich ? »

Discussion

Jean-Yves Pidoux (Les Verts).

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Clôture

La séance est levée à 21 h 30.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Première partie de la 10^e séance du lundi 30 juin 2003

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttmann, présidente

Membres absents excusés : Jacques Bonvin, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Marc-Olivier Buffat, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Sylvie Freymond, Nicole Grin, Fernande Heidegger, Grégoire Junod, Georges Arthur Meylan, Jacques Pernet, Blaise Michel Pitton, Pierre Santschi, Filip Uffer.

Membres absents non excusés : Anne Décosterd, Georges Glatz, Solange Peters, Antoine Rudasigwa, Graziella Schaller.

Membres présents	81
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h, en la salle du Conseil.

Décès

de M. Michel Duperret, ancien conseiller communal.

Le Conseil rend hommage au disparu en observant un instant de silence.

Absence excusée

de M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, pour la première partie de la séance. (Lettre du 24 juin 2003.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2003/1, 2003/6, 2003/8 et 2003/12. (26 juin 2003.)

Pétition

Dépôt

de M. Kyril Carl Gossweiler : « Pétition vraiment très peu coûteuse pour favoriser l'utilisation des transports publics lausannois et régionaux et pour simplifier les déplacements des usagers, contribuables ou pas, quand ils doivent se rendre dans des bâtiments de l'Administration communale de la ville de Lausanne, capitale du canton de Vaud et grande ville de Suisse. »

Cette pétition sera transmise à la Commission permanente des pétitions.

Question

Dépôt

de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) concernant le revenu moyen déclaré des habitants de Lausanne.

Motion
Dépôt

de M. Marc Dunant (Soc.) : « Lausanne, ville centre... aussi la nuit ! ».

Motion
Dépôt

de M^{me} Florence Germond pour instaurer des rencontres entre les élus lausannois et les élèves des écoles lausannoises.

Election

**de la délégation lausannoise (5 délégués et 1 suppléant)
au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes
de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.**

La Municipalité propose, pour ce qui est de la désignation de l'un de ses membres, M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, avec pour suppléante M^{me} Eliane Rey, directrice des Services industriels. (Lettre du 27 mai 2003.)

Au nom du groupe Les Verts, M^{me} Béatrice Salla présente la candidature de M^{me} Sylvie Freymond.

Au nom du groupe radical, M. Gilles Meystre présente la candidature de M. Bernard Ravussin.

Au nom du groupe POP et Gauche en mouvement, M^{me} Andrea Eggli présente la candidature de M. Alain Hubler.

Au nom du groupe socialiste, M. Marc Dunant présente la candidature de M. Fabrice Ghelfi.

Au nom du groupe La Voie du Centre, M. Jean-Luc Chollet présente la candidature de M. Denis Pache.

Au nom du groupe libéral, M. Pierre Dallèves présente la candidature de M. André Gebhardt.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés: 79 ; bulletins rentrés : 79 ; bulletins blancs et nuls : 0 ; bulletins valables : 79.

Sont élus (majorité simple) :

Pour la Municipalité :

Déléguée :	M ^{me} Doris	COHEN-DUMANI	radicale	par 78	suffrages
Suppléante :	M ^{me} Eliane	REY	libérale	par 79	suffrages

Pour le Conseil communal :

Délégués :	M. Alain	HUBLER	POP	par 42	suffrages
	M. Fabrice	GHELFI	socialiste	par 41	suffrages
	M ^{me} Sylvie	FREYMOND	Les Verts	par 40	suffrages
	M. Bernard	RAVUSSIN	radical	par 40	suffrages

Questions orales

- I.** M. Jacques Ballenegger (Les Verts) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- II.** M. Dino Venezia (Lib.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- III.** M. Alain Hubler (POP) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- IV.** M^{me} Mireille Cornaz (VDC) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
- V.** M. Marc Dunant (Soc.) ; en l'absence de M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, aucune réponse ne peut lui être donnée.
- VI.** M. Pierre Dallèves (Lib.) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- VII.** M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport s/préavis
N° 2003/1**

**Réaménagement de la rue de Genève
(tronçon place de l'Europe–rue de la Vigie)
et de la rue de la Vigie
(tronçon rue de Genève–rue des Côtes de Montbenon)
Rapporteur : M. Jean-Pierre Béboux (Rad.)**

**Amendement de la
commission**

1. a) *d'adopter dans sa globalité le projet de réaménagement de la rue de Genève et de la rue de la Vigie ;*
- b) *de charger la Municipalité de tout mettre en œuvre pour introduire la limitation des vitesses à 30 km/h, afin d'assurer la continuité entre les projets de réaménagement de la rue Centrale, de la rue de Genève et de la rue de la Vigie.*

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), Sylvie Favre (Soc.), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

1. *d'adopter dans sa globalité le projet de réaménagement de la rue de Genève et de la rue de la Vigie, avec une largeur de route constante à 8 m 40 au maximum.*

Discussion, suite

Magali Zuercher (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux.

Première partie de la 10^e séance du lundi 30 juin 2003

Vote s/amendement	Le Conseil, par 20 oui, 40 non et 15 abstentions, refuse l'amendement de M ^{me} Sylvie Favre (Soc.) au point 1 des conclusions du préavis.
Vote s/conclusions	<p>Le Conseil, à une large majorité, accepte le point 1 <i>a)</i> des conclusions du préavis, puis l'amendement de la commission, point 1 <i>b)</i>, puis les points 1 à 5.</p> <p>Le Conseil, à une large majorité, accepte le préavis N° 2003/1, <u>soit, décide</u> :</p> <ol style="list-style-type: none">1. <ol style="list-style-type: none"><i>a)</i> d'adopter dans sa globalité le projet de réaménagement de la rue de Genève et de la rue de la Vigie ;<i>b)</i> de charger la Municipalité de tout mettre en œuvre pour introduire la limitation des vitesses à 30 km/h, afin d'assurer la continuité entre les projets de réaménagement de la rue Centrale, de la rue de Genève et de la rue de la Vigie ;2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'132'000.—, pour la réalisation du réaménagement de la rue de Genève et de la rue de la Vigie, réparti comme il suit :<ol style="list-style-type: none"><i>a)</i> Fr. 3'250'000.— pour le Service des routes et voirie,<i>b)</i> Fr. 720'000.— pour le Service de la circulation,<i>c)</i> Fr. 22'000.— pour le Service des parcs et promenades,<i>d)</i> Fr. 140'000.— pour le Service de l'électricité ;3. d'amortir annuellement le crédit susmentionné, à raison de :<ol style="list-style-type: none"><i>a)</i> Fr. 162'500.— par la rubrique 4200.331 pour le Service des routes et voirie,<i>b)</i> Fr. 144'000.— par la rubrique 2600.331 pour le Service de la circulation,<i>c)</i> Fr. 2'200.— par la rubrique 6600.331 pour le Service des parcs et promenades,<i>d)</i> Fr. 7'000.— par la rubrique 7600.331 pour le Service de l'électricité ;4. de balancer le compte d'attente N° 4000.581.465 ouvert pour couvrir les frais d'études préliminaires par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 2 <i>a)</i> ci-dessus ;5. de faire figurer sous les rubriques 4200.390, 2600.390, 6600.390, et 7600.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités. <p style="text-align: center;">—————</p>

Rapport s/préavis
N° 2003/6

Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de Morges, les limites sud et est de la parcelle N° 869, la limite est de la parcelle N° 870, le chemin de Renens et le plan partiel d'affectation légalisé N° 681 du 31 janvier 1997

Radiation du plan de quartier N° 542 du 10 mars 1972

Convention comportant promesse de cession et de constitution de servitude

Rapporteur : M. Raphaël Abbet (VDC)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil à l'unanimité, **accepte** le chapitre 5. *Règlement* du préavis.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 8 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de Morges, les limites sud et est de la parcelle N° 869, la limite est de la parcelle N° 870, le chemin de Renens et le plan partiel d'affectation légalisé N° 681 du 31 janvier 1997 ; radiation du plan de quartier N° 542 du 10 mars 1972 ;
2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à l'intervention déposée pendant l'enquête publique ;
4. d'approuver la convention entre la Ville de Lausanne et le propriétaire des parcelles N°s 807, 832, 833 et 929, ainsi que le propriétaire du droit distinct et permanent (DDP) N° 838 inscrit sur les parcelles N°s 807 et 833, telle qu'elle figure au chapitre 7 ;
5. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
6. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « Dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
7. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
8. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/préavis
N° 2003/8

Société coopérative Cité-Derrière

**Projet de construction d'un bâtiment totalisant 20 logements subventionnés,
un parking de 25 places intérieures et 4 places extérieures,
sis chemin de la Prairie 22**

**Octroi des aides publiques
prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement**

Octroi d'un cautionnement solidaire

Rapporteur : M. Alain Hubler (POP)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, **accepte** les points 1 à 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société coopérative Cité-Derrière les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement pour la réalisation, sur les parcelles mentionnées sous chiffre 1 ci-dessus, d'un bâtiment totalisant 20 logements ;
2. d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants prévus devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, cela en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement ;
3. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire, équivalant à 30% du coût total (terrain compris), admis par les Autorités subventionnantes cantonale et communale, soit au maximum un montant de Fr. 1'898'700.—, cela conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;
4. d'autoriser la Municipalité à prévoir au budget 2005 du Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement l'acquisition de parts sociales de la Société coopérative Cité-Derrière, pour un montant maximal de Fr. 15'000.—. Cela permettrait de rendre possible l'accès à 3 ou 4 logements à des ménages dont les moyens financiers seraient manifestement insuffisants.

Rapport s/préavis
N° 2003/12

**Renforcement administratif au Centre social régional (CSR)
du Service social et du travail (SST)**

Rapporteur : M. Eddy Ansermet (Rad.)

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), Aline Gabus (POP), Magali Zuercher (Soc.), Raphaël Abbet (VDC), qui dépose l'amendement suivant :

Première partie de la 10^e séance du lundi 30 juin 2003

Amendement Dépôt	<i>La Voie du Centre propose un moratoire pour un délai de 3 mois une fois connus les rapports de la COPIL et de la Commission de gestion sur le CSR.</i>
Discussion, suite	Thérèse de Meuron (Rad.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Raphaël Abbet (VDC), Daniel Brélaz, syndic.
Vote s/amendement	Le Conseil, avec une vingtaine de oui et une quinzaine d'abstentions, refuse l'amendement de M. Raphaël Abbet (VDC).
Vote s/conclusion	Le Conseil, au vote, accepte la conclusion du préavis, <u>soit, décide</u> : d'accorder un crédit spécial de Fr. 376'300.— sur le budget de fonctionnement de 2003, montant réparti comme il suit : Service social et du travail – Centre social régional (CSR) Fr. 274'800.— sous la rubrique 6403.301 « Traitements » Fr. 17'800.— sous la rubrique 6403.303 « Cotisations aux assurances sociales » Fr. 35'900.— sous la rubrique 6403.304 « Cotisations aux Caisses de pensions » Fr. 1'000.— sous la rubrique 6403.305 « Assurance accidents » Fr. 46'800.— sous la rubrique 6403.311 « Achats d'objets mobiliers et d'installations »
Rapport s/pétition	Pétition de M^{me} Monique Corbaz et consorts (567 signatures) pour le classement en « zone de rencontre » du quartier des Fleurettes, actuellement en « zone 30 » <u>Rapporteuse</u> : M^{me} Christina Maier (Les Verts)
Discussion	Marc Vuilleumier (POP), Claire Attinger Doepper (Soc.), Mireille Cornaz (VDC), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
Vote	Le Conseil, au vote, <u>décide</u> : de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 65 litt. a) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/pétition

Pétition de M. Roland Philippoz et consorts
(6 signatures)
concernant la circulation à la route des Plaines-du-Loup
Rapporteur : M. Albert Graf (VDC)

Discussion

Christina Maier (Les Verts), Claire Attinger Doepper (Soc.), Mireille Cornaz (VDC).

Vote

Au vote, 35 conseillers se prononcent en faveur du renvoi de la pétition pour étude et rapport-préavis, 21 pour étude et communication au Conseil ; 3 conseillers s'abstiennent. Ainsi, le Conseil **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 65 litt. a) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/motion

Motion de M^{me} Andrea Eggli et consorts
« Bons de transports pour personnes à mobilité réduite »
Rapporteur : M. Serge Segura (Rad.)

Amendement de la commission

Le délai de réponse à ladite motion est fixé à un an.

Discussion

Paul-Louis Christe (Rad.), Jean Meylan (Soc.), Andrea Eggli (POP), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Votes

Le Conseil, par 32 oui, 14 non et 20 abstentions, **accepte** de porter le délai de réponse à un an.

Le Conseil, par 38 oui, 37 non et 1 abstention, **accepte** la prise en considération de cette motion.

Discussion

Thérèse de Meuron (Rad.) demande la contre-épreuve.

Vote

Le Conseil, par 39 oui, 37 non et 1 abstention, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.

Première partie de la 10^e séance du lundi 30 juin 2003

Motion

de M^{me} Isabelle Truan (Lib.) : « Programmation d'une piscine olympique. »

***Discussion
préalable***

Isabelle Truan (Lib.).

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Clôture

La séance est levée à 20 h 03.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

Seconde partie de la 10^e séance du lundi 30 juin 2003

Présidence de M^{me} Martine Fiora-Guttmann, présidente

Membres absents excusés : Jacques Bonvin, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Gérard Chappuis, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Fernande Heidegger, Grégoire Junod, Jacques Pernet, Pierre Santschi, Nelson Serathiuk, Filip Uffer.

Membres absents non excusés : Anne Décosterd, Georges Glatz, Nicole Grin, Graziella Schaller.

Membres présents	85
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 40, en la salle du Conseil.

Rapport s/préavis N° 2003/15

Commune de Lausanne

Comptes de l'exercice 2002

***Rapporteur : M. Jean-Louis Blanc (Rad.)
Président de la Commission des finances***

Discussion générale

Pierre Dallèves (Lib.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Andrea Eggli (POP), Jean-Luc Chollet (VDC), Fabrice Ghelfi (Soc.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Daniel Brélaz, syndic.

AGF

1200 – Service du personnel et des assurances

1201 – Correctifs de la masse salariale

Discussion

Philippe Martin (Rad.), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, avec 1 avis contraire et une trentaine d'abstentions, **accepte** les comptes de l'Administration générale et des finances.

SP

200 – Service administratif

2001 – Taxis

Discussion

.318 : Evelyne Knecht (POP), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

Vote

Le Conseil, sans avis contraires mais avec une quinzaine d'abstentions, **accepte** les comptes de la Direction de la sécurité publique.

<u>CSP</u>	<u>320 – Service des forêts, domaines et vignobles</u>
	<u>3200 – Forêts</u>
Discussion	<u>.301 et .318</u> : Andrea Eggli (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
	<u>3600 – Service de la culture</u>
Observation de la Commission	<i>La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil sur l'opportunité de créer des fondations pour les musées communaux.</i>
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, par 38 oui, 23 non et 6 abstentions, accepte l'observation de la Commission des finances.
	<u>3800 – Service des sports</u>
Discussion	<u>.301</u> : Andrea Eggli (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
Vote	Le Conseil, sans avis contraires mais avec une trentaine d'abstentions, accepte les comptes de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine.
<u>Travaux</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, sans avis contraires mais avec une vingtaine d'abstentions, accepte les comptes de la Direction des travaux.
<u>EJE</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, sans avis contraires mais avec une trentaine d'abstentions, accepte les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.
<u>SSE</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, avec 1 avis contraire et une trentaine d'abstentions, accepte les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.
<u>SI</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, sans avis contraires mais avec une trentaine d'abstentions, accepte les comptes de la Direction des services industriels.

Discussion générale	Jean-Christophe Bourquin (Soc.).
Vote final	Le Conseil, au vote, accepte la conclusion du préavis N° 2003/15, soit, décide : d'approuver les comptes de 2002 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2003/15, du 17 avril 2003.
Rapport s/préavis N° 2003/24	Crédits supplémentaires pour 2003 (1^{re} série) <u>Rapportrice</u> : M^{me} Mireille Cornaz (VDC)
Amendements de la commission	<u>A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT</u> <i>EJE – 5800 Service des écoles primaires et secondaires</i> <i>.314 : recettes : +Fr. 1'100'000.—.</i> <u>C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</u> <i>Travaux – 4200 Service des routes et voirie</i> <i>.501.4316 : -Fr. 95'000.—.</i>
Discussion	<u>A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT</u>
<u>AGF</u>	La discussion n'est pas demandée.
<u>SP</u>	<u>Andrea Eggli (POP)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	<i>2401.318 : Sécurité publique – Autres prestations de tiers</i> <i>Le montant de Fr. 50'200.— est attribué aux postes 2401.301, .303, .304 au lieu du poste 2401.318.</i>
Discussion	Doris Cohen-Dumani, directrice, Alain Hubler (POP).
Vote	Le Conseil, par 24 oui, 44 non et 3 abstentions, refuse l'amendement de M ^{me} Andrea Eggli (POP).
<u>CSP</u>	<u>Pierre Dallèves (Lib.)</u> , qui dépose les amendements suivants :
Amendements Dépôt	<i>3302.311 : Immeubles du patrimoine administratif – Achats d'objets mobiliers et d'installations</i> <i>Le crédit supplémentaire de Fr. 300'000.—, destiné au Théâtre des Roseaux, est supprimé.</i> <i>3600.319 : Service de la culture – Impôts, taxes et frais divers</i> <i>Le crédit supplémentaire de Fr. 20'000.—, destiné à la Fondation pour les musiques actuelles, est supprimé.</i>

Seconde partie de la 10^e séance du lundi 30 juin 2003

Discussion	Jean-Jacques Schilt, directeur.
Vote	Le Conseil, au vote, refuse successivement les deux amendements de M. Pierre Dallèves (Lib.).
<u>Travaux</u>	La discussion n'est pas demandée.
<u>EJE</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote s/amendement	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de la Commission au poste 5800.314 (recettes : +Fr. 1'100'000.—).
<u>SSE</u>	Pierres Dallèves (Lib.), Silvia Zamora, directrice.
<u>SI</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte les crédits supplémentaires amendés demandés sous point A. <i>Budget de fonctionnement.</i>
	<u>B. AUTORISATIONS D'ACHATS</u>
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, avec une trentaine d'abstentions, accepte les crédits supplémentaires demandés sous point B. <i>Autorisations d'achats.</i>
	<u>C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</u>
<u>Travaux</u>	Jean-Pierre Bébox (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Olivier Français, directeur.
Vote s/amendement	Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de la Commission au poste 4200.501.4316 (-Fr. 95'000.—).
Vote	Le Conseil, au vote, accepte les crédits supplémentaires demandés sous point C. <i>Crédits d'investissements du patrimoine administratif.</i>
Vote final	Le Conseil, avec 2 avis contraires et 25 abstentions, accepte le préavis N° 2003/24 amendé, <u>soit, décide</u> :

Seconde partie de la 10^e séance du lundi 30 juin 2003

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2003, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	7'436'500.—	1'734'900.—
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	128'700.—	2'000.—
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	222'500.—	—.—

Motion

de M. Marc-Olivier Buffat (Rad.) en faveur de l'octroi d'un crédit d'étude destiné à l'établissement d'un avant-projet de plan de réalisation et d'étude d'implantation d'une piscine olympique.

Discussion préalable

Pierre Payot (POP).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Clôture

La séance est levée à 23 h 10.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....